



# LeCotentin

RAPPORT • EDITION 2022

---

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

---

**ANNÉE 2022**

---

## PRÉAMBULE

En cette année 2022, la nécessité d'œuvrer pour préserver la ressource en eau a plus que jamais été d'actualité.

Une fois de plus, et de manière récurrente désormais, notre territoire a connu une période de tension au cours de l'été. Un nouvel arrêté cadre sécheresse a ainsi été publié le 25 août par les services de la préfecture. Cela s'est principalement traduit sur l'Agglomération par une mise en alerte des services sur les secteurs touristiques, confirmant d'avantage la nécessité de prévenir les conflits d'usage et d'anticiper une gestion concertée et partagée de la ressource. Le Plan de Gestion des Ressources en Eau voulu par le Préfet et réactivé cette année à l'échelle départementale doit aboutir à un plan d'action visant à préserver l'équilibre quantitatif des eaux.

Sur l'Agglomération, cette période de tension a été concomitante à une série d'avaries ayant fortement perturbée la production et la distribution de l'eau potable sur le secteur de la Côte des Isles. Cet événement majeur a conforté, s'il en était besoin, l'impérativité de préserver et conforter le patrimoine historique de l'Agglomération.

Les actions engagées ont ainsi été accentuées pour approfondir la connaissance d'un patrimoine conséquent, mieux comprendre le fonctionnement de chaque entité afin d'aboutir à une gestion unifiée à l'échelle du territoire, restructurer les modes de gestions, aussi diverses que variés.

Le Schéma directeur d'eau potable est ainsi en cours d'élaboration. En parallèle, les actions ont été menées pour que son pendant sur le volet assainissement soit lancé en 2023. Le projet d'envergure visant à réorganiser la gestion territoriale des compétences de l'eau et de l'assainissement touche quant à lui au but pour une mise en œuvre effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Enfin, le volume de travaux s'accroît pour fiabiliser à termes le fonctionnement de notre patrimoine.

Derrière toutes ces actions indispensables de confortement et de coordination, il y a l'engagement quotidien et indéfectible des agents de la Direction du Cycle de l'Eau. Fortement investis de leur mission de service public, ces agents ont à cœur d'œuvrer pour assurer la continuité de service auprès des usagers.

La mise en ordre de marche de la Direction du Cycle de l'eau, issue de plus d'une trentaine de structures historiques, se poursuit. 2023 sera ainsi l'aboutissement d'opérations structurantes (réorganisation des modes de gestion) et le point de départ d'actions non moins essentielles pour la Direction et l'Agglomération (PPI, projet d'harmonisation des tarifs, schéma directeur d'assainissement).

Philippe LAMORT Vice Président

---

# SOMMAIRE

---

## **05** PARTIE 1

---

### **PRESENTATION GENERALE ET FAITS MARQUANTS 2021**

- 1.1 . Le Cotentin
- 1.2 . Des compétences au service de tous
- 1.3 . Le Fonctionnement interne du Service
- 1.4 . Faits marquants 2021
- 1.5 . Focus

## **21** PARTIE 2

---

### **EAU POTABLE**

- 2.1 - Caractérisation du service d'eau potable
- 2.2 - Indicateurs de performances du service d'eau potable

## **37** PARTIE 3

---

### **ASSAINISSEMENT**

- 3.1 - Répartition de la population desservie par secteur
- 3.2 - Caractérisation du service d'assainissement collectif
- 3.3 - Indicateurs de performances du service d'assainissement collectif
- 3.4 - Caractérisation du service d'assainissement non collectif
- 3.5 - Indicateurs de performances du service d'assainissement non collectif

## **54** PARTIE 4

---

### **TARIFICATION ET RECETTES DU CYCLE DE L'EAU**

- 4.1 - Service d'eau Potable
- 4.2 - Service d'assainissement collectif
- 4.3 - Service d'assainissement non collectif

# 62

## PARTIE 5

---

### 5.1 - OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE

# 64

## PARTIE 6

---

### RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCES

6.1 - Eau potable

6.2 - Assainissement collectif

6.3 - Assainissement non collectif

# PARTIE 1

## PRESENTATION GENERALE ET FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

### 1.1 - LE COTENTIN

Surnommée la Presqu'île Normande, le Cotentin est une terre de contrastes. Avec ses **220 km** de côtes et son bocage, ce territoire est un concentré de Normandie étendu sur **1 439 km<sup>2</sup> de superficie**. Traditionnellement marqué par la culture de la mer et l'agriculture, il a également su saisir les opportunités industrielles et compte sur la présence de grands donneurs d'ordres sur son territoire.

La richesse de ses paysages, sa qualité de vie ou sa proximité géographique avec l'Irlande et l'Angleterre font aussi du Cotentin un territoire touristique reconnu.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce vaste territoire s'est alors unifié afin de donner une réalité institutionnelle à une entité historique, culturelle et humaine.

Les anciennes Communautés de Communes du Coeur du Cotentin, de la Région de Montebourg, de la Vallée de l'Ouve, de la Côte des Isles, des Pieux, de Douve et Divette, de La Saire, de Saint-Pierre-Eglise et du Val de Saire et les deux communes nouvelles, que sont Cherbourg-en-Cotentin et La Hague ont alors fusionnées pour former une seule entité institutionnelle : la Communauté d'agglomération du Cotentin.

Les Communautés de communes, devenues à présent "Pôles de Proximité" restent néanmoins les portes d'entrée de l'agglomération pour les habitants du territoire.

L'agglomération du Cotentin est ainsi devenue la 3<sup>ème</sup> plus vaste collectivité de France grâce à ses **129** communes membres et la 4<sup>ème</sup> agglomération de Normandie grâce à ses 185 000 habitants.

### 1.2 - DES COMPÉTENCES AU SERVICE DE TOUS

Cycle naturel de l'eau

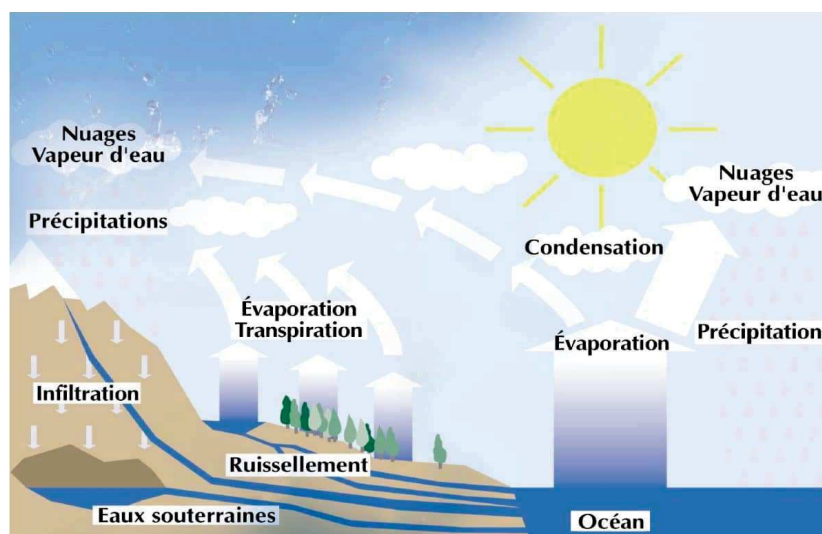


Schéma n°1 : Le Grand Cycle de l'eau

En parallèle du voyage éternellement renouvelé de l'eau sur notre planète, l'eau peut être détournée vers un autre cycle, plus court et restreint aux activités humaines : **le petit cycle de l'eau ou cycle domestique**. C'est grâce à ce petit voyage intérieur que nous pourrions utiliser l'eau du robinet pour notre consommation d'eau, la dépolluer après usage avant de la rendre au milieu naturel...



Schéma n°2 : Le Petit Cycle de l'Eau

= > La Communauté d'Agglomération Le Cotentin gère l'intégralité du Cycle de l'eau

## Compétences liées au Cycle Domestique

### EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

La Direction du Cycle de l'eau de la Communauté d'Agglomération Le COTENTIN est compétente en matière d'eau et d'assainissement pour le compte de tous les habitants des 129 communes composant Le Cotentin, depuis la production et la distribution de l'eau potable jusqu'à la collecte et la dépollution des eaux usées ainsi que leurs rejets dans le milieu naturel.

### LES EAUX PLUVIALES

En application de la loi du 3 août 2018, l'exercice de la compétence «gestion des eaux pluviales urbaines» est différencié en fonction de la nature de l'EPCI. Les métropoles (art. L. 5217-2 du CGCT) et les communautés urbaines (art. L. 5215-20 du CGCT) sont compétentes de plein droit sur l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales. Pour les communautés d'agglomération, la loi du 3 août 2018 a prévu le transfert obligatoire au 1er janvier 2020, tout en incluant la distinction entre les services de l'assainissement et ceux de la gestion des eaux pluviales, faisant de cette dernière une nouvelle compétence des communautés d'agglomération (art. L. 5216-5 du CGCT)

Particularité de l'Agglomération, les Communes peuvent être gestionnaires de la compétence pour le compte de l'Agglomération par le biais d'une convention spécifique. Voulu et mise en place par les élus communautaires, cette convention établit les règles de fonctionnement entre l'Agglomération (autorité délégante) et la commune (délégataire) et court sur la période 2022-2026. Début 2023, 37 communes avaient choisies de conventionner, ce qui représente un linéaire de 160 km de réseau sur 790 km.

## Compétences liées au grand cycle Naturel

### LA GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018

Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides

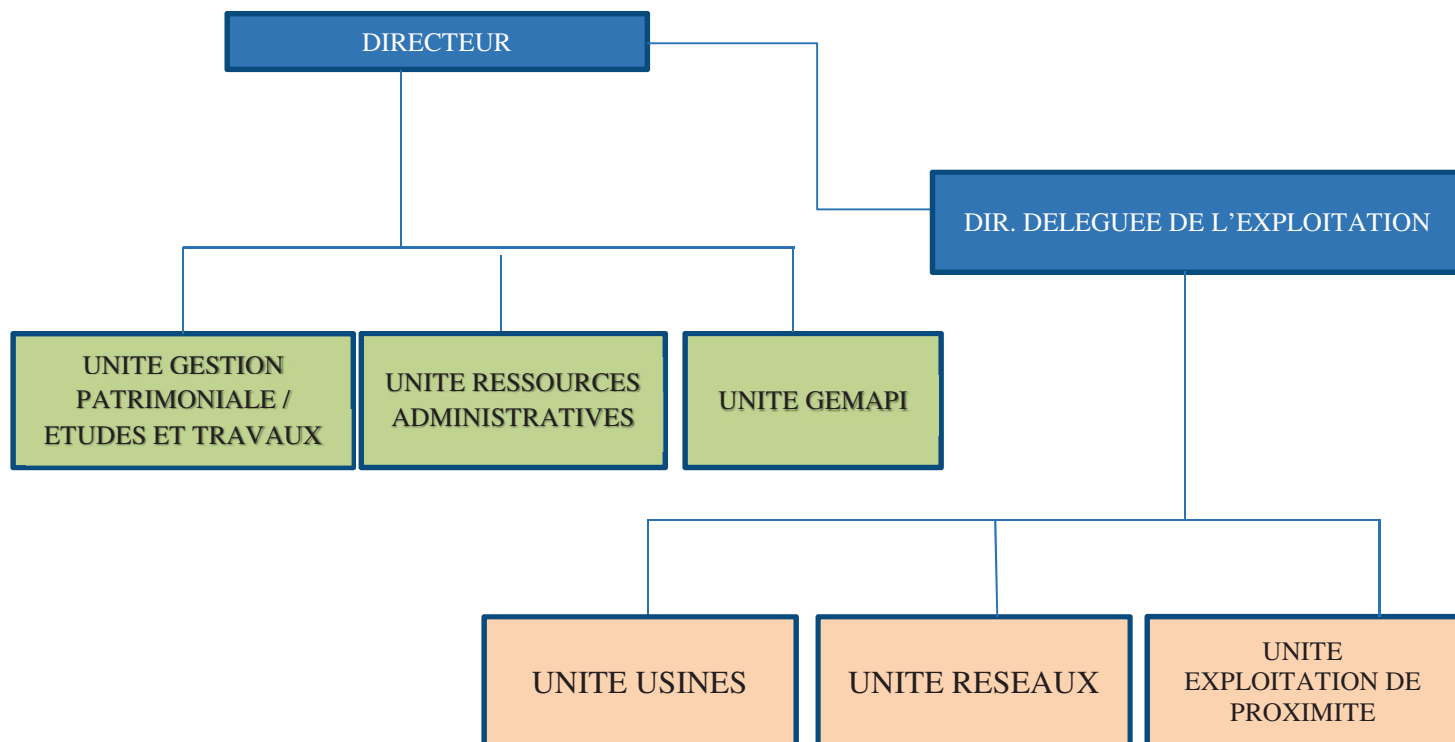
Les actions de l'Agglomération du Cotentin :

- Continuité écologique des cours d'eau : 8 DIG (Déclarations d'Intérêt Général) ont été mises en place sur les 9 bassins versants du territoire. Ces DIG permettent à la collectivité d'engager des travaux sur le domaine privé avec accord des riverains
- Lutte contre les inondations par débordement de cours d'eau : travaux de rehaussement des murets de la Divette Avenue de Paris sur Cherbourg-en-Cotentin
- Lutte contre les submersions marines : inventaire des sites les plus sensibles du territoire à protéger : 10 sites recensés sur lesquels des actions sont à mener pour protéger la population dont le renforcement des systèmes d'endiguement existants tels que ceux de Barneville-Carteret ou St Vaast La Hougue.

### 1.3 - LE FONCTIONNEMENT INTERNE DU SERVICE

#### Organisation de la Direction « Cycle de l'Eau »

Pour répondre à ces objectifs, l'organisation de la direction des eaux est désormais structurée en 6 unités comme suit :



Graphique n°1 : Organigramme de la direction du Cycle de l'Eau





### 1.3.2 – La Compétence Eau potable sur le Cotentin

La Direction du Cycle de l'Eau du Cotentin a pour compétence :

- La production,
- Le traitement,
- Le stockage,
- La protection des ouvrages de prélèvement,
- Le transfert,
- La distribution.

La Collectivité exerce ses différentes compétences liées à l'eau potable sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération soit 129 communes

- directement par le biais de ses services en régies,
- par des contrats de délégation de service public (Affermage, Gérance, prestations de services), notamment pour la production et la distribution de l'eau potable.

Au 31 décembre 2022, l'exploitation des services de l'eau sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération est assurée par 6 régies, 4 délégations de service publics, 2 contrats de gérance et 2 prestations de service

L'Agglomération reste propriétaire de toutes les installations d'eau potable, et maître d'ouvrage des travaux neufs.

L'Agglomération est responsable du service d'eau, même lorsqu'il est délégué ; elle est donc tenue de contrôler la bonne exécution du service délégué.



#### LE SAVIEZ VOUS ?

#### Les différents modes de gestion

- ◆ Régie : La régie relève du mode de gestion directe.

La collectivité exploite elle-même son service avec son personnel, sans aucun recours à des prestataires de service. Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion clientèle. Le service finance ses dépenses d'investissement et de fonctionnement par une redevance perçue auprès des usagers.

- ◆ Régie avec une prestation de services : La régie avec une prestation de services relève du mode de gestion directe.

La collectivité exploite elle-même son service en recourant en tout ou partie à un ou plusieurs prestataires. Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion clientèle. Le service finance ses dépenses d'investissement et de fonctionnement par une redevance perçue auprès des usagers.

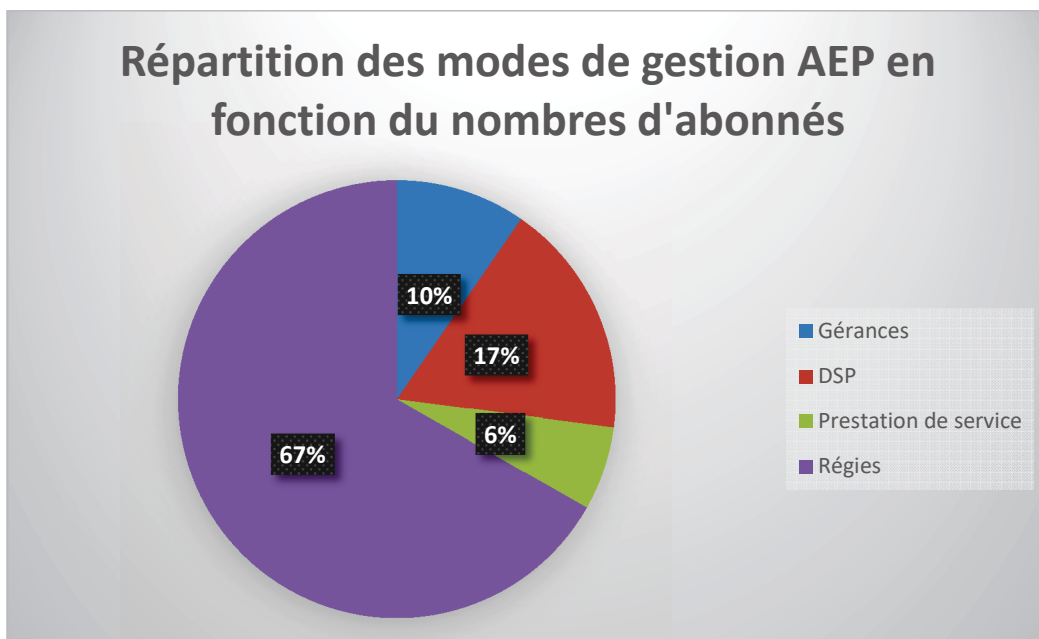
- ◆ Gérance : La gérance relève du mode de gestion directe.

La collectivité confie à un gérant le soin de d'exploiter intégralement son service public moyennant une rémunération forfaitaire sans intéressement au résultat. Le gérant est directement rémunéré par la collectivité, et non par les usagers. La collectivité garde, au travers de son trésorier, la prérogative du recouvrement des factures.

- ◆ Affermage : L'affermage relève du mode de gestion délégué. Le délégataire est appelé "fermier".

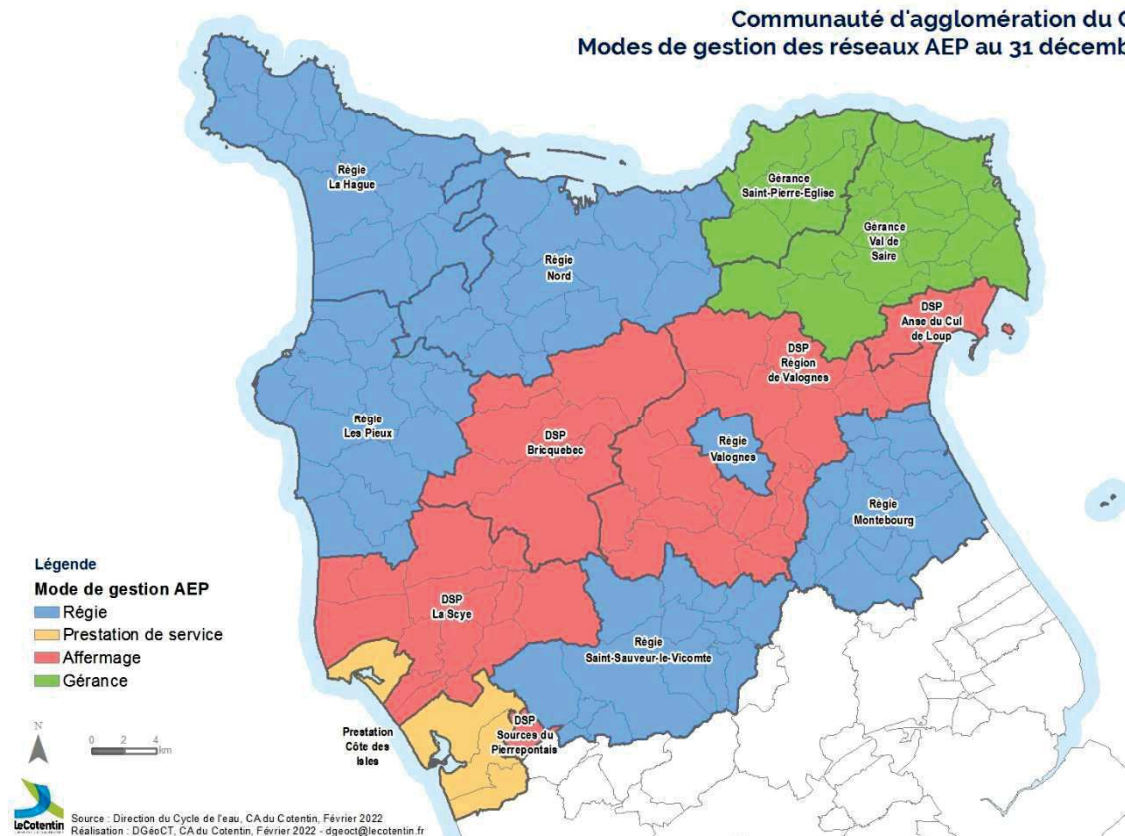
Le fermier exploite le service, de façon exclusive, sur un périmètre déterminé par la collectivité et à ses risques et périls. Il est rémunéré par la perception directe d'une redevance auprès des usagers, lui permettant d'amortir ses charges de fonctionnement.

## Répartition des modes de gestion AEP en fonction du nombre d'abonnés



Graphique n°2 : Répartition des modes de gestion AEP

## Communauté d'agglomération du Cotentin Modes de gestion des réseaux AEP au 31 décembre 2021



Carte n°1 : Localisation des modes de gestion AEP

Au 31 décembre 2022, chaque territoire dispose d'un règlement de service.

### 1.3.3 – La Compétence Assainissement Eaux usées sur le Cotentin

La Direction du Cycle de l'Eau du Cotentin a pour compétence :

- La collecte
- Le transport, La dépollution,
- Le contrôle de raccordement,
- L'élimination des boues produites,
- L'aide aux particuliers pour la mise en conformité des installations d'immeubles privés

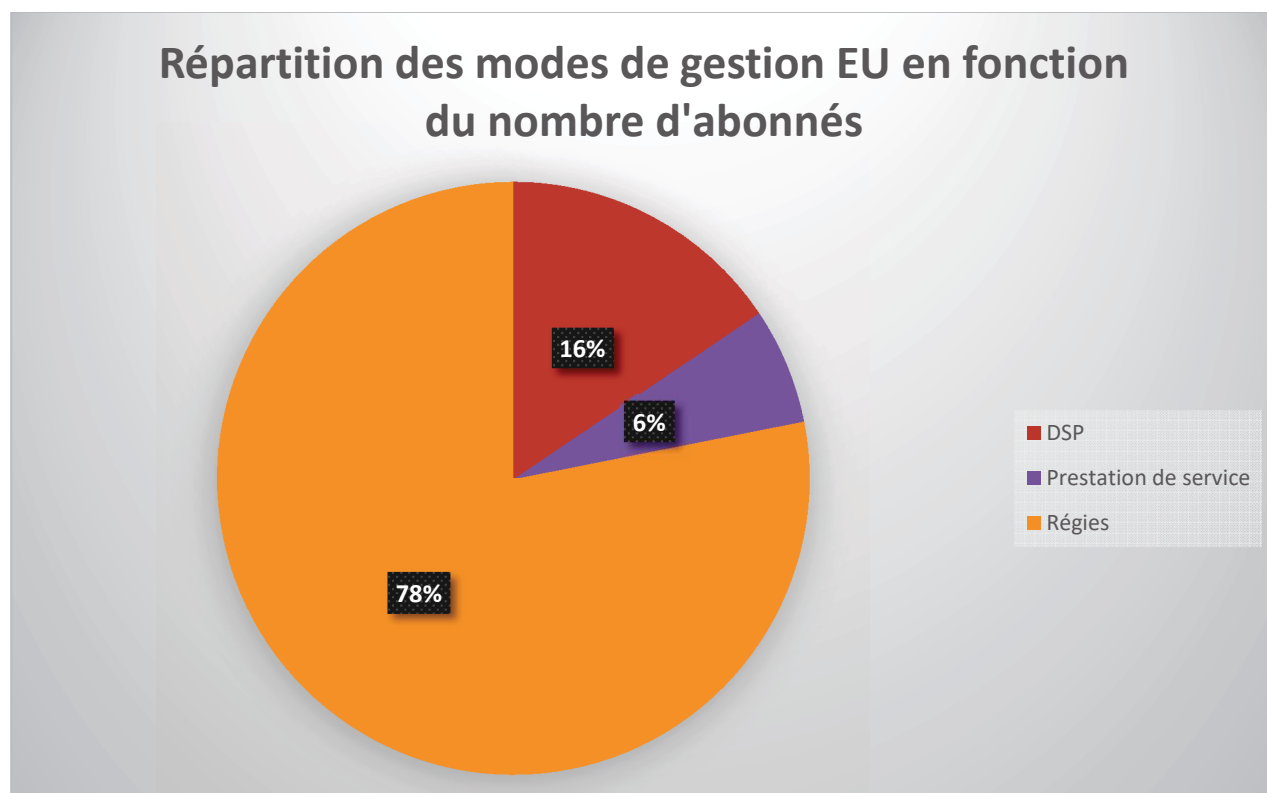
La compétence assainissement collectif est exercée sur une partie du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, soit 60 communes :

- directement par le biais de ses services en régies,
- par des contrats de délégation de service public (Affermage, Gérance, prestations de services), notamment pour la production et la distribution de l'eau potable.

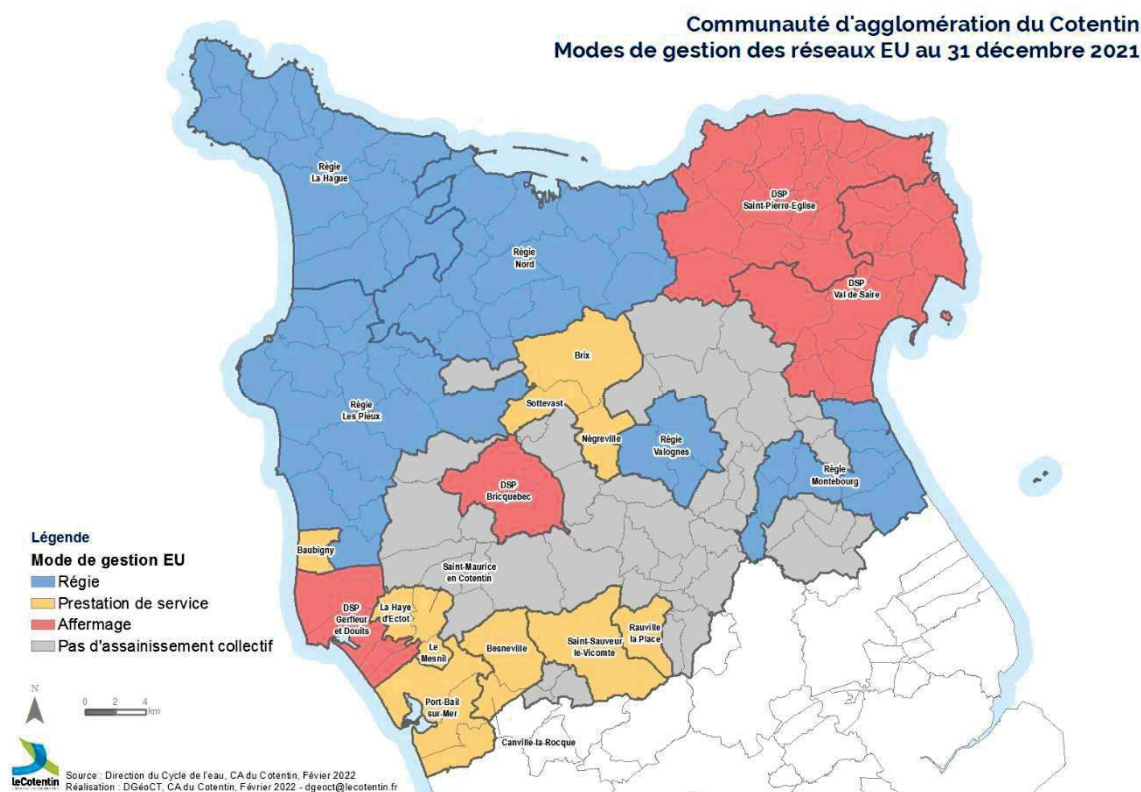
Au 31 décembre 2021, l'exploitation des services d'assainissement collectif est assurée par 5 régies, 4 délégations de service public, et 4 prestations de services .

L'Agglomération reste propriétaire de toutes les installations d'assainissement, et maître d'ouvrage des travaux neufs.

L'Agglomération est responsable du service d'assainissement, même lorsqu'il est délégué ; elle est donc tenue de contrôler la bonne exécution du service délégué.



Graphique n°3 : Répartition des modes de gestion EU



Carte n°2 : Localisation des modes de gestion EU

### 1.3.4 – La Compétence Assainissement Non collectif sur le Cotentin

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence assainissement non collectif est gérée par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

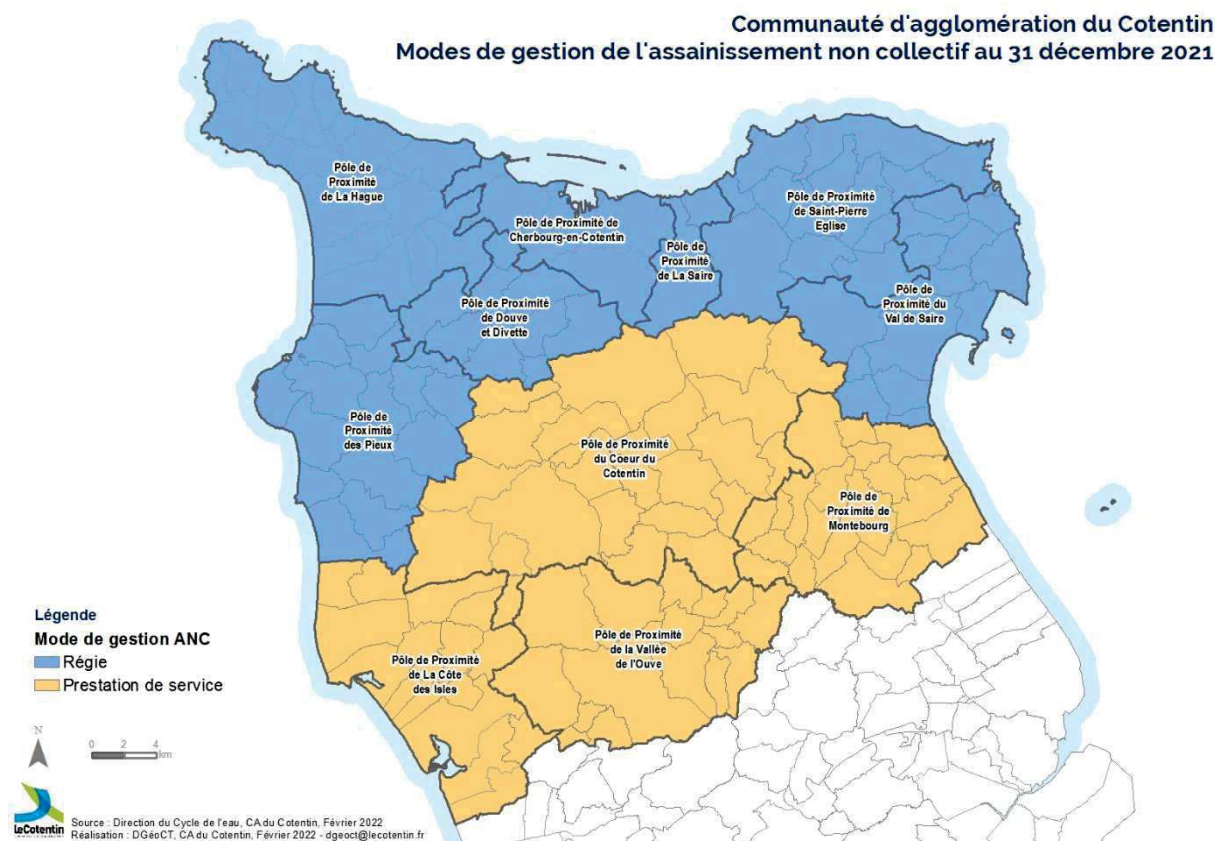
Les services publics d'assainissement non collectif des communes nouvelles de Cherbourg en Cotentin et de la Hague ont intégré la communauté d'Agglomération du Cotentin au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La compétence Assainissement Non-Collectif (ANC) concerne les citoyens non raccordés à un réseau de collecte des eaux usées. Elle permet à l'EPCI de les accompagner dans l'obtention d'équipements assurant un traitement efficace de leurs eaux usées.

Dans ce cadre, l'agglomération du Cotentin a fait le choix d'exercer les missions rendues obligatoires par la réglementation à savoir :

- ◆ Identifier sur leur territoire les zones relevant de l'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif ;
- ◆ Contrôler l'assainissement non collectif :
  - Pour les installations neuves ou à réhabiliter : contrôle de conception puis contrôle d'exécution ;
  - Pour les installations existantes : contrôle initial (diagnostic) puis contrôle périodique pour vérifier le fonctionnement et l'entretien des installations
- ◆ Dans le cadre des ventes immobilières, contrôler le bon fonctionnement des installations. Ce contrôle est obligatoire et doit être daté de moins de 3 ans à la date de la signature de l'acte de vente.
- ◆ Mettre en place un contrôle périodique au moins une fois tous les 10 ans ;
- ◆ Etablir à l'issue du contrôle un document établissant si nécessaire soit, dans le cas d'un projet d'installation, les modifications à apporter au projet pour qu'il soit en conformité avec la réglementation en vigueur soit, dans le cas d'une installation existante, la liste des travaux à réaliser par le propriétaire pour supprimer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement ;

- ◆ Percevoir une redevance auprès des usagers.



Carte n°3 : Localisation des modes de gestion ANC

Au 31 décembre 2021, l'exploitation des services de l'assainissement non collectif est assurée par 7 régies, et 4 prestations de service.

Des zonages assainissement approuvés par les « structures historiques » sont effectifs sur certains secteurs. Les démarches sont engagées pour doter l'ensemble du territoire d'un zonage validé par enquête publique.

La Communauté d'Agglomération dispose d'un règlement de service ANC commun à l'ensemble du territoire. Ce dernier a été validé par délibération n°2018-18 en date du 27 septembre 2018.

### 1.3.5 – Le contrôle et le suivi des contrats

Depuis 2018, l'Agglomération Le Cotentin a mis en place une cellule dédiée au suivi et au contrôle permanent d'exploitation déléguée de l'eau et de l'assainissement sur son territoire. Les compétences mises en œuvre sont autant techniques que financières ou administratives (marchés).

Ce suivi s'appuie sur de nombreuses réunions avec les délégataires, réunions techniques mensuelles et revues de contrats trimestrielles, et sur des visites régulières des installations. Il repose également sur les données transmises par les délégataires : plus de 80 documents ou fichiers de données, avec une fréquence allant de l'envoi systématique à la transmission annuelle, sont ainsi demandés aux délégataires, **notamment le Rapport Annuel du Délégataire ou RAD**.

#### RAD

Conformément aux contrats d'affermage, les rapports annuels des délégataires sont transmis chaque année à la Collectivité entre le 1<sup>er</sup> Avril et le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivante.

La partie technique et la partie financière font l'objet d'une analyse approfondie par les services de la Collectivité. L'analyse financière permet de contrôler l'équilibre de la délégation, notamment au travers du compte d'exploitation ou à défaut du compte de résultat, présenté par le délégataire.

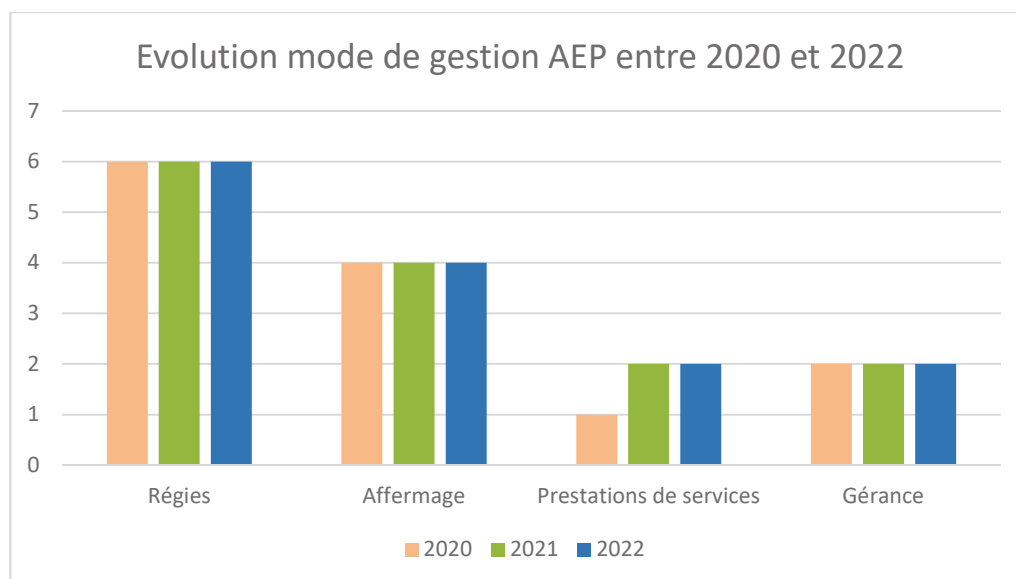
L'analyse du rapport annuel fait l'objet d'un mémoire récapitulatif des remarques et demandes de compléments ou corrections formulées par la Collectivité à chaque délégataire. Les délégataires y répondent en remettant le cas échéant un rapport annuel modifié. Le contrôle s'effectue sur la période de juin à septembre.

Les rapports annuels des délégataires, modifiés le cas échéant, font l'objet d'une présentation devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux. puis devant le Conseil d'Agglomération en septembre.

Une démarche d'optimisation des contrats lors de l'année 2020 a notamment permis :

#### **Pour l'Eau potable :**

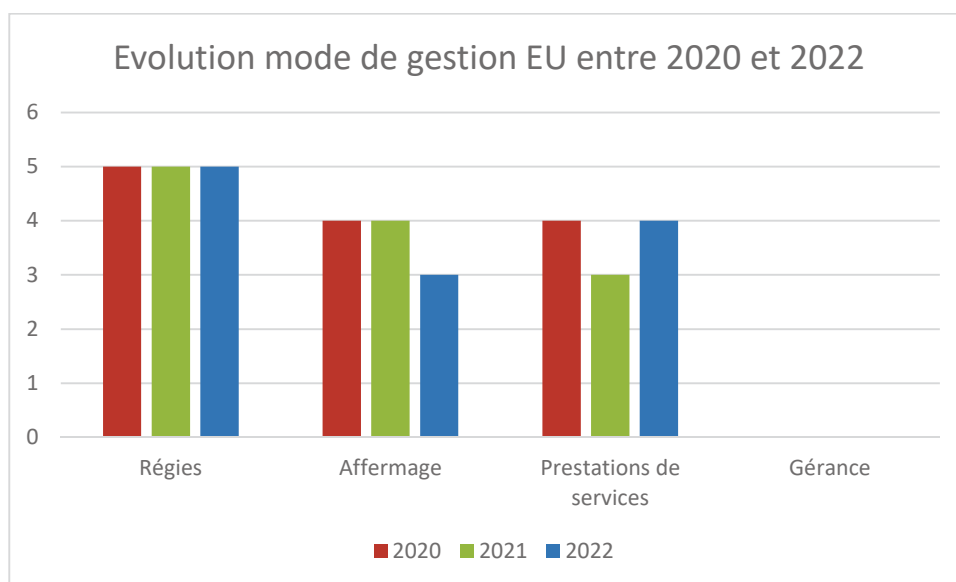
Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020, 3 secteurs ont été regroupés : ex SMP Cotes des Isles (affermage), ex SAEP Portbail (gérance) et ex Régie Barneville Carteret pour devenir « Régie avec prestation de service »



Graphique n°4: Evolution mode de gestion AEP

### Pour l'assainissement collectif :

Regroupement plusieurs prestations EU de service en un contrat à lot géographique permettant une diminution des coûts avec une amélioration des prestations en 2020. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'assainissement sur le territoire de Fontenay Lestre Quinéville et St Marcouf est assurée par la Régie du territoire de Montebourg.



Graphique n°5: Evolution mode de gestion EU

Cette réorganisation des contrats a pour objectif de converger les échéances d'une grande majorité des contrats en cours vers le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce travail va être finalisé en 2023 avec la réorganisation des différents modes de gestion des compétences eau potable et assainissement collectif.

## **1.4 – DIVERS ET FAITS MARQUANTS 2022**

### **1.4.1 – Episode sécheresse au cours de l'été**

Un épisode de tension sur la ressource en eau a de nouveau été connu au cours de l'été 2022. Un arrêté cadre sécheresse a ainsi été publié le 25 août par la préfecture pour restreindre les usages de l'eau.

Bien que plus épargné que les territoires du centre et du Sud Manche, l'Agglomération du Cotentin s'est retrouvée en alerte sur les secteurs sensibles du territoire, particulièrement les secteurs touristiques du secteur de Montebourg (alimentation en eau des campings de Ravenoville) et surtout de côte des isles.

### **1.4.2 Problématique de fonctionnement UPEP d'Ollonde**

Une défaillance survenue le 8 juillet 2022 sur le réseau SFR a été le point de départ d'une série d'évènements qui s'est traduite par la rupture de l'alimentation en eau pendant plusieurs jours sur le secteur de Côte des Isles. Une cellule de crise a été activée, notamment avec les services de l'état, et la distribution de bouteilles d'eau a été organisée mi-juillet en collaboration avec les communes concernées (Bricquebec-en-Cotentin, Sortosville, Le Vrétot, St Pierre d'Arthéglise).

Suite à cet évènement survenu après une série de travaux sur l'Usine de Production d'Eau Potable d'Ollonde, l'Agglomération du Cotentin a accéléré les actions visant à fiabiliser le fonctionnement du système de distribution (Forages, usine, réservoirs, réseau) :

- Etude approfondie du fonctionnement particulier du secteur, notamment par le biais du Schéma Directeur en cours (voir ci-dessous)
- Point avec les délégataires pour notamment renforcer les échanges entre le point de production (Véolia) et la distribution de certains secteurs (SAUR)
- Travaux d'urgences : pompes, conduites internes station
- Mise en place d'interconnexions de sécurisation

Un programme d'action complet a en outre été élaboré. Il doit être déployé dans le cadre de la PPI.

Enfin, un travail a été engagé pour établir le plan de gestion de crise réglementaire (voir ci-dessous)

### **1.4.3 Problématique de fonctionnement station de Portbail**

Le dysfonctionnement de la station d'épuration de Portbail identifié et pris en compte par les services de l'Agglomération a été mis en exergue en 2022 par la défaillance des membranes de clarification. Cela s'est traduit par un rejet non conforme dans le milieu naturel.

Dans l'attente de travaux d'envergure priorités dans le programme d'investissement, des opérations d'urgence ont été engagées en fin d'année avec notamment le lancement d'une consultation pour :

- Remplacer les prétraitements en place fortement dégradés
- Vidanger et nettoyer le bassin d'aération fortement encrassé
- Renouveler les membranes

En parallèle, les secteurs du réseau sensibles à l'intrusion d'eaux claires parasites ont été identifiés pour cibler au mieux les travaux de réhabilitation du système de collecte des eaux usées.

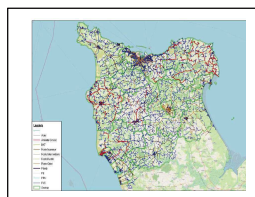
### **1.4.4 Lancement du Schéma Directeur d'eau potable**

L'année 2022 a vu le lancement du Schéma Directeur d'eau potable. Cette étude d'envergure qui doit se dérouler sur 3 années permettra :

- D'établir un état des lieux exhaustif du patrimoine issu des diverses structures historiques



- De connaître au mieux le fonctionnement hydraulique du réseau par le biais notamment d'une modélisation
- D'établir un zonage de distribution
- De définir un programme d'actions priorisé



## 1.5 – FOCUS 2022

### Le Plan de Gestion de Crise (PGC)

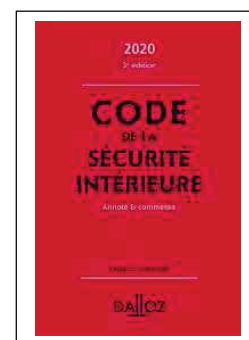
Les épisodes répétés de « sécheresse » ont alertés les services de la préfecture sur le besoin d'établir des Plans de Gestion de Crise Individuels. Un rappel a donc été fait aux communes mais également aux différents producteurs et/ou distributeurs d'eau potable du département pour mise en œuvre de ce document de sécurité réglementaire.

Fort de l'épisode « Ollonde » de l'été 2022, les services de l'Agglomération n'ont quant à eux pas attendu ce rappel pour engager les démarches de mise à jour de ce PGC

#### • Qu'est-ce que le PGC ?

Obligation du Code de la sécurité Intérieure (CSI), le PGC doit être élaboré par **les exploitants** d'un service d'assainissement, de production ou de distribution d'eau pour la consommation humaine.

Sur le territoire celui-ci doit donc être établi par les services de l'Agglomération pour les secteurs en régie mais également les délégataires (SAUR, Véolia) pour les secteurs sous contrat.



Le PGC se compose de trois parties :

- Etat des lieux :
  - o Production et Distribution
  - o Abonnés prioritaires et gros consommateurs
  - o Moyens de secours mobilisables
- Modalité de Gestion de Crise
  - o Type de situation de crise
  - o Modalités : organisation, cellule de crise,...
- Information et communication en situation de crise
  - o Alerter et informer la population
  - o Alerter et informer les partenaires

#### • Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)



Le PGC s'appuie entre autres sur le Plan Communal de Sauvegarde pour assurer l'organisation des actions sécuritaires.

Définition : « Le PCS est un outil réalisé **à l'échelle communale**, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires ».

A ce titre, chaque commune doit avoir établi son PCS. Les services de la préfecture s'appuient sur ce PCS pour exiger les actions planifiées par les communes pour mettre en œuvre le PGC.

Concrètement, dans l'éventualité d'une rupture d'eau nécessitant la distribution de bouteilles d'eau :

- L'Agglomération, au titre de producteur et distributeur d'eau, fournit les bouteilles
- La commune, garante de la sécurité sur son territoire, distribue ces bouteilles à la population

# PARTIE 2

## EAU POTABLE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté d'agglomération a pris la compétence eau potable, sur l'ensemble de son territoire, exception faite du territoire de la Côte des Isles transférée au SDEau en 2016. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté d'Agglomération s'est retirée du SDEau 50. De fait, elle est devenue compétente sur l'ensemble de son territoire, à savoir 129 communes.

### 2.1 – CARACTERISATION DU SERVICE D'EAU

#### ◆ - NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Au 31 décembre 2022, le service public d'eau potable dessert **96 413** abonnés (95 658 abonnés en 2021).

#### ◆ -LES RESSOURCES EN EAU

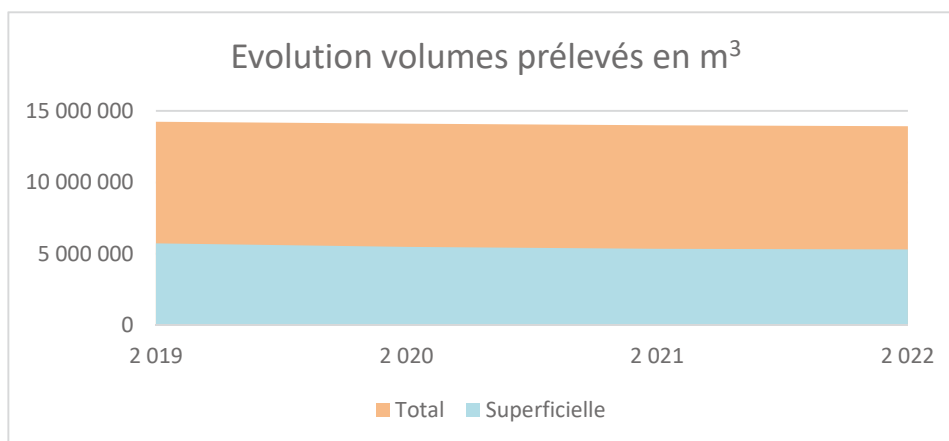


Carte n°4 : Localisation points de ressource en eau

Les ressources de l'Agglomération sont à 90% souterraines. A cela s'ajoute un prélèvement de surface dans le fleuve « Divette » pour l'alimentation de l'Agglomération de Cherbourg-en-Cotentin le prélèvement dans la Divette et la sécurisation des secteurs limitrophes.

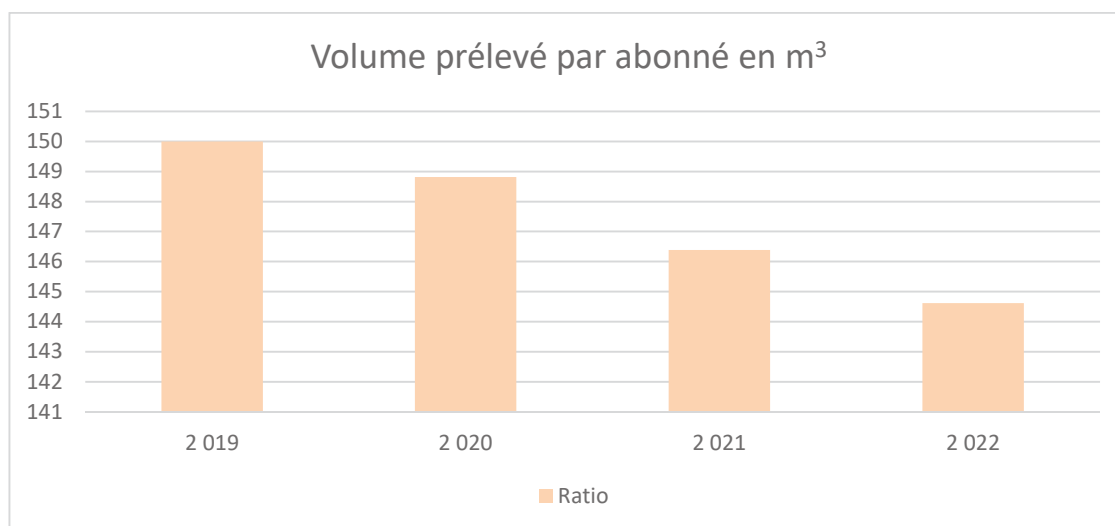
Au cours de l'année 2022, le service d'eau potable a prélevé **13 967 092 m<sup>3</sup>**. Sur ces 13 940 291 m<sup>3</sup>, 5 303 661 provenaient de la seule ressource superficielle du territoire, **soit 38 % des prélèvements**.

En 2021 le prélèvement global était alors de **14 003 082 m<sup>3</sup>** ; ce qui représente une nouvelle diminution de -0,26 %, dans la continuité de la baisse constatée depuis plusieurs années.



Graphique n°6: Evolution volumes prélevés

Cette tension en baisse sur la ressource s'avère d'autant plus prégnante ramenée aux nombres d'abonnés :



Graphique n°7: Evolution ratio Volume prélevé/abonné

Remarque : Les territoires des ex SIAEP de PORTBAIL, SIAEP de la Scye ne dispose pas de forage et/ou captages. Ces secteurs sont alimentés via l'ex SMP de la Côte des Isles.

## ◆ -ACHAT ET VENTE D'EAUX BRUTES

Sans objet.

## ◆ -USINES ET STATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

L'eau à l'état naturel est souvent impropre à la consommation. Selon la qualité de l'eau prélevée, différentes étapes de traitement peuvent être nécessaires dans des usines de production ou de traitement pour rendre l'eau potable et maintenir sa qualité jusqu'au robinet du consommateur.

Il existe **26** usines de traitement et de production d'eau potable sur le territoire de l'Agglomération.

## ◆ -ACHAT ET VENTE D'EAUX TRAITEES

### • Volumes achetés et vendus à d'autres collectivités

Pour l'année 2022, la collectivité a acheté :

Secteurs / fournisseurs	Communes desservies	Volume acheté (m3)	
		Exercice 2021	Exercice 2022
SIAEP des sources du Pierrepontais	Canville la Rocque	8 460	0
SIAEP STE MARIE DU MONT	Ravenoville	8 773	9 576

Tableau n°1 : Achat d'eau

Elle vend par ailleurs par l'intermédiaire de vente directs aux abonnés par le biais de convention avec les communes des usagers concernés : Etienville, Ravenoville, La Haye

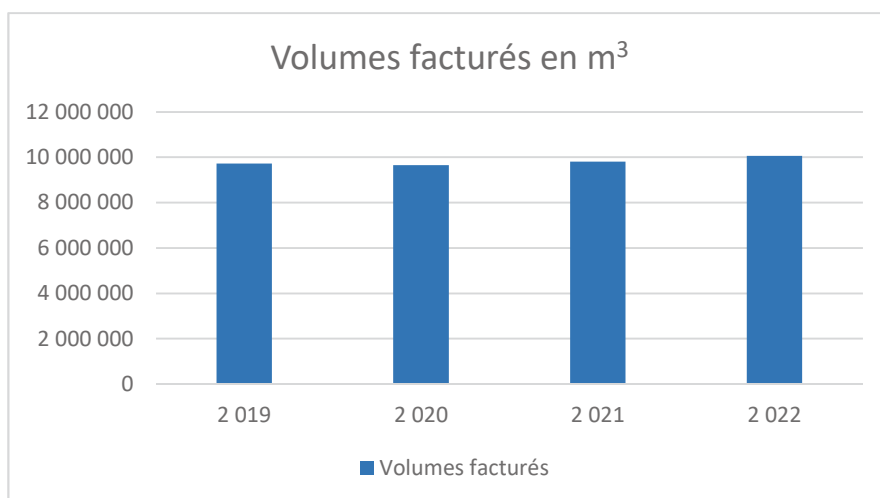
Secteurs	Exercice 2022
Ravenoville (convention pour vente directe aux abonnés)	37 241
Etienville (convention pour vente directe aux abonnés)	22 415

Tableau n°2 : Vente d'eau d'eau

### • Volumes vendus aux abonnés

Le volume total vendu pour l'année 2022 est de **10 061 543 m3** (2021 – **9 808 790 m3**) soit une **augmentation de 2,6 %**.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des volumes vendus depuis 2019 :



Graphique n°8 : Evolution des volumes facturés

Nous constatons une hausse progressive du volume facturé lié à l'augmentation du nombre d'abonné mais également à l'augmentation du volume consommé par abonné. Celui-ci est ainsi passé de 102 m<sup>3</sup> en 2019 à 104 en 2022. **Dans le contexte actuel de réchauffement climatique, la sensibilisation auprès des usagers pour une consommation respectueuse de la ressource doit être amplifiée.**

#### • Autres volumes

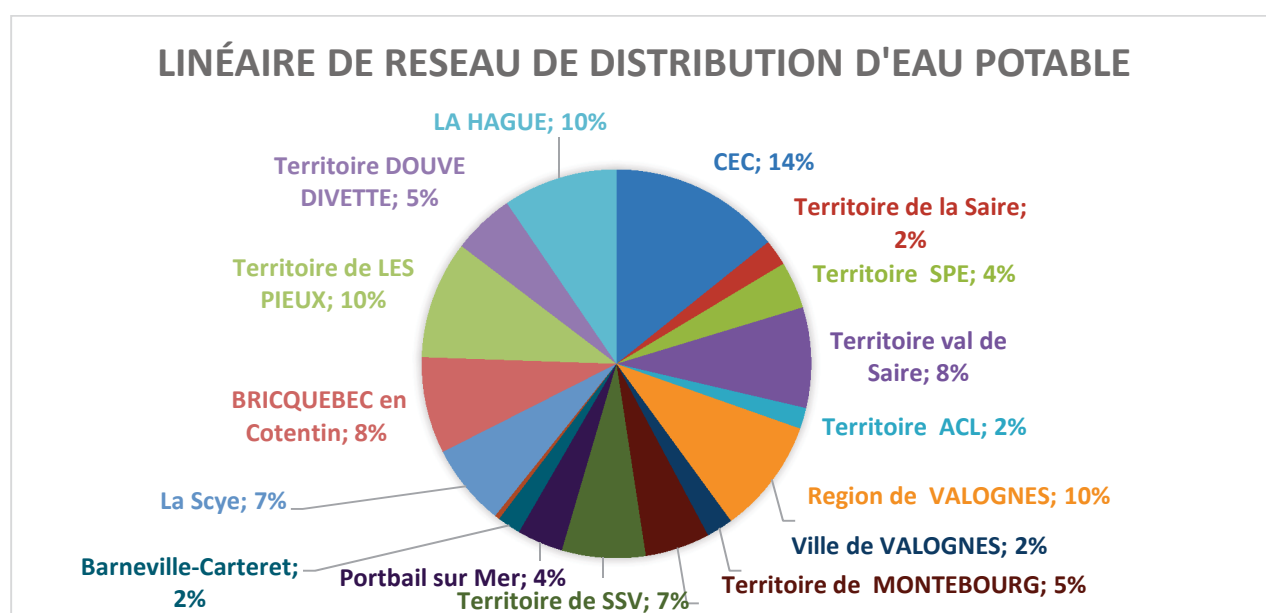
Le volume total des consommations sans comptage et de service pour l'année 2022 est de 159 413 m<sup>3</sup>.

Malgré un mode opératoire précis pour le calcul de cette donnée, cette dernière doit encore être fiabilisée

A noter une consommation exceptionnelle de 1 500 m<sup>3</sup> (estimés) sur le secteur de la Hague en raison de l'incendie survenu en juillet 2022 dans la Lande.

#### ◆ LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le linéaire du réseau de distribution est de **3 668,4 km** au 31/12/2022.



(SPE : St Pierre église; ACL : Anse du Cul de Loup ; SSV : St Sauveur le Vicomte)

Graphique n°9 : Linéaire de réseau AEP

## 2.2 – INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D’EAU POTABLE

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l’Agence Régionale de la santé (ARS), et concernant les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code la Santé Publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci substitue au contrôle en question.)

### 💧 QUALITE DE L’EAU (P 101.1 ET P 102.1)

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nbre de prélèvements réalisés} - \text{nbre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}}$$

#### • Paramètres microbiologiques

Territoire	EXERCICE 2022			
	VP.126 - Nombre de prélèvements en microbiologie	VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie	DC.192 - Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) en %	P 101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
CHERBOURG EN COTENTIN	205	0	25	100
TERRITOIRE DE LA SAIRE			100	
TERRITOIRE DE SPE	25	0	100	100
TERRITOIRE DU VAL DE SAIRE	54	0	100	100
TERRITOIRE DE L’ACL				
TERRITOIRE REGION DE VALOGNES	39	0	100	100
VALOGNES	32	0	100	100
TERRITOIRE DE MONTEBOURG	31	0	100	100
TERRITOIRE DE SSV	25	0	100	100
BARNEVILLE CARTERET/ PORTBAIL	36	0	100	100
TERRITOIRE DE BRICQUEBEC EN COTENTIN	40	0	100	100
TERRITOIRE DE LES PIEUX	58	0	100	100
TERRITOIRE DE DOUVE DIVETTE	35	0	100	100
LA HAGUE	27	0	100	100
TERRITOIRE DE LA SCYE	20	0	100	100
<b>TOTAL</b>	<b>627</b>	<b>0</b>		<b>100</b>

Tableau n°3 : Taux de conformité Paramètres microbiologiques

Au regard des analyses effectuées en 2022 sur le territoire de l’Agglomération le Cotentin il ressort que les eaux distribuées se sont révélées conformes aux exigences de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine.

## • Paramètres physico-chimiques

Le tableau ci-dessous présente **les analyses physico chimiques** par secteur :

Territoire	EXERCICE 2022		
	VP. 128 - Nombre de prélèvements en physico- chimie	VP. 129 - Nombre de prélèvements en physico- chimie non conforme	P 102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimique
CHERBOURG EN COTENTIN	246	28	97,56
TERRITOIRE DE LA SAIRE			
TERRITOIRE DE SPE	35	9	74,29
TERRITOIRE DU VAL DE SAIRE	81	17	79,01
TERRITOIRE DE L' ACL			
TERRITOIRE REGION DE VALOGNES	61	18	70,49
VALOGNES	33	0	100
TERRITOIRE DE MONTEBOURG	31	0	100
TERRITOIRE DE SSV	25	0	100
BARNEVILLE CARTERET / PORTBAIL	36	0	100
TERRITOIRE BRICQUEBEC EN COTENTIN	48	8	83,67
TERRITOIRE DE LES PIEUX	90	26	71,71
TERRITOIRE DE DOUVE DIVETTE	35	0	100
LA HAGUE	27	0	100
TERRITOIRE DE LA SCYE	20	0	100
<b>TOTAL</b>	<b>769</b>	<b>106</b>	<b>86,22</b>

Tableau n°4 : Taux de conformité Paramètres Physico-Chimiques

☞ **Cette année encore, comme pour l'année 2021, nombre des non-conformités recensées sont dues à l'ESA-Métolachlore.**

**Explication :** Ces dernières années, avec les avancées techniques et scientifiques, l'Europe et le ministère se sont intéressées aux substances dites préoccupantes pour l'environnement et la santé. C'est ainsi que l'on recherche maintenant les métabolites des phytosanitaires utilisés en agriculture, c'est-à-dire les petites molécules produits de dégradation des molécules-mères mises sur le marché.

L'ANSES (Agence National de Sécurité Sanitaire) étudie le caractère pertinent ou non de ces molécules. Une molécule est classée "pertinent" si on connaît son action sur la santé ou inversement en l'absence totale de connaissance. Une molécule est classée non pertinente si les effets sont mesurés et moins impactant, ou absence d'effets. La limite réglementaire est alors de 0,1 µg/l pour les métabolites pertinents et 0,9 µg/l pour les métabolites non pertinents.

En 2021 l'ESA-Métolachlore largement utilisé pour le Maïs a été classé pertinent alors que dans le même temps la limite sanitaire définie par l'ANSES est à 510 µg/l.

**Depuis Septembre 2022, l'ESA-Métolachlore est de nouveau non pertinent. En excluant cet élément, le taux de conformité serait de 99,22 % en 2022.**

Les 6 non-conformités « restantes » sont liées :

- A la présence ponctuelle de Bromate à l'usine Divette (1 non-conformité)
- A la présence de Diuron en sortie de l'usine de l'Asselinerie : une usure prématurée du plancher du filtre à charbon avait engendré une dégradation de la filtration (5 non-conformités). Ce plancher a été renouvelé en fin d'année 2022.

## ◆ INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2 B)

L'obtention de 40 points pour les parties A et B est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas de mission de collecte).**

La valeur de cet indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble A+ B sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	OUI	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	OUI	5
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		OUI	5
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97 %	5
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	62 %	10
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)</b>			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	5*
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non*	5,25
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10



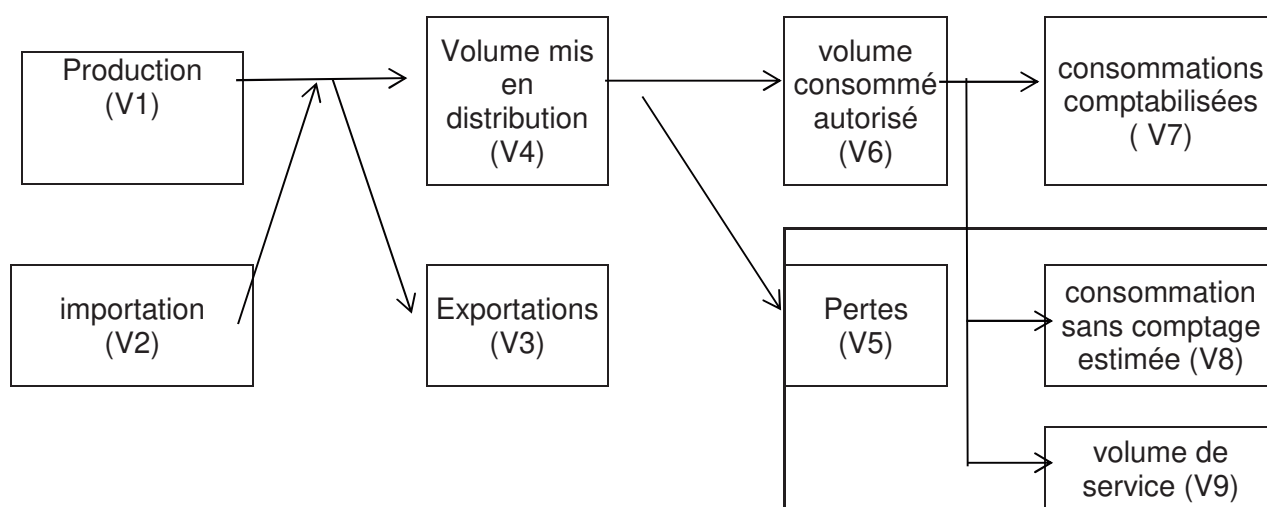
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	7,5
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	7,5
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	0**
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	0
<b>Total (indicateur P103.2 B)</b>	<b>120</b>		<b>82,25</b>

\*Manque les servitudes / \*\* va être délibéré en 2022 / \*\*\*va être réalisée par le schéma directeur en cours

Tableau n°5 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux AEP

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale global du territoire est de **100,98** sur 120 points.

### 💧 INDICE DE PERFORMANCE DU RESEAU



#### • Rendement du réseau de distribution (P104.3)

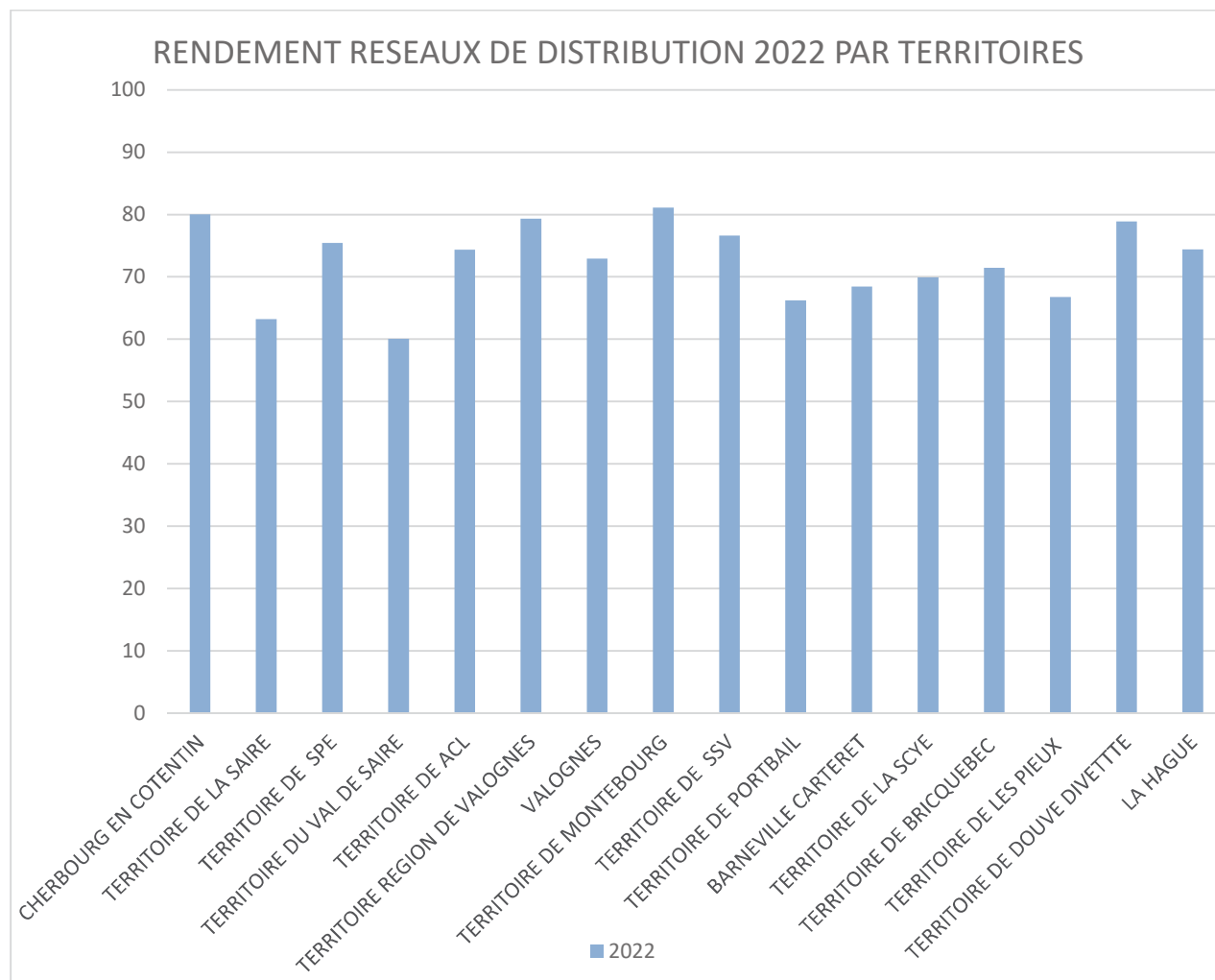
Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

*rendement du réseau*

$$= \frac{\text{Volume comptabilisé} + \text{Volume consommé sans comptage} + \text{volume de service} + \text{volume exporté}}{\text{volume produit} + \text{volume importé}}$$

Le rendement moyen est de **73,68 % (en 2021 : 73,23 %)**



(SPE : St Pierre église; ACL : Anse du Cul de Loup ; SSV : St Sauveur le Vicomte)

Graphique n°10: Rendement de réseau par secteur

Dans le cadre du plan d'action à mener sur le territoire, les secteurs les moins performants vont être priorités, notamment Les Pieux, Val de Saire, et Portbail.

Sur ces territoires, il est notamment prévu :

- D'accentuer le renouvellement de réseaux
- D'effectuer des campagnes de recherche de fuites spécifiques (à travailler avec les titulaires de contrat sur les secteurs en délégation)
- D'étudier les pressions de service (à travailler avec les titulaires de contrat sur les secteurs en délégation)

#### • Indice linéaire de consommation (ILC)

C'est le volume d'eau consommés rapporté au linéaire de canalisation. Exprimé en m<sup>3</sup>/jour/km, il permet de caractériser la densité d'un réseau de distribution d'eau potable.

L'indice linéaire de consommation se calcule ainsi :

$$\text{indice linéaire de consommation} = \frac{V6 + V3}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

L'indice linéaire de consommation moyen de l'Agglomération est de **7,58 m<sup>3</sup>/j/km**.

L'indice linéaire de consommation permet de définir un classement de réseau :

Type de réseau	ILC (m <sup>3</sup> /j.km)
Rural	< 10
Semi-urbain	10 < ILC < 30
Urbain	> 30

**Le réseau AEP de l'Agglomération est donc de type rural.**

Si l'ILC global doit être prise en compte, il est intéressant de signaler qu'aucun secteur de l'Agglomération ne présente de réseau urbain au sens de ce critère de suivi. Seuls Cherbourg-en-Cotentin (ILC = 21,92 m<sup>3</sup>/jour/km et Valognes 12,56 m<sup>3</sup>/jour/km sont considérés comme Semi-urbain.

#### • Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés se calcule ainsi :

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés moyen est de **2.83 m<sup>3</sup>/j/km** (2.56 m<sup>3</sup>/j/km en 2021).

Cette valeur tient compte des pertes réelles (fuites) mais également des volumes « autorisés » non comptabilisés. Deux axes donc pour améliorer cet indicateur :

- Réduire les pertes liées aux fuites (indicateur ILP ci-dessous)
- Fiabiliser la donnée des volumes autorisés non comptabilisés (volumes de service + utilisation sans comptage telle que la défense incendie, l'hydrocurage ou encore les purges)

#### • Indice linéaire de pertes de réseaux (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, en km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes moyen est de 2,51 m<sup>3</sup>/j/km pour 2,48 m<sup>3</sup>/j/km en 2021, soit une variation de 9,2 %. Cette évolution est notamment liée à une augmentation anormale de l'indice sur les secteurs de Valognes et Bricquebec (voir ci-après).

L'indice linéaire de pertes de réseau indique que l'état global du réseau AEP du territoire est **Médiocre**.

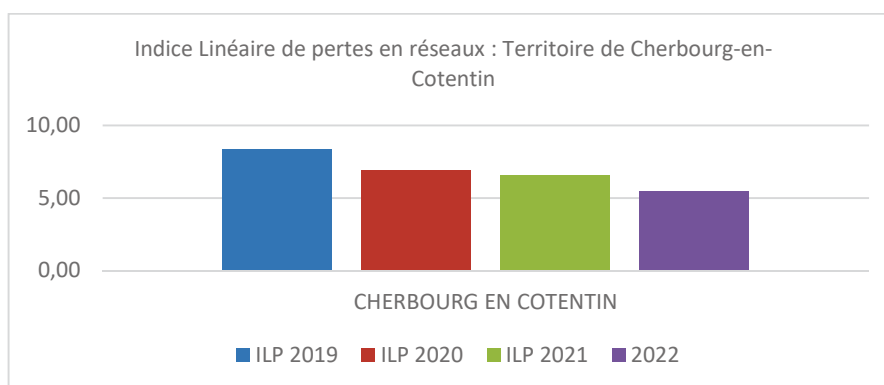
Catégorie de réseau	Rural	Sémi-urbain	Urbain
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 16
Mauvais	ILP > 4	ILP > 8	ILP > 16

Un plan d'actions global de réductions des pertes en eau va être mis en place sur l'Agglomération.

Comme indiqué dans le paragraphe consacré au rendement, des efforts supplémentaires vont être déployés sur les secteurs en tension tels que les territoires du Val de Saire (ILP = 2,7 m<sup>3</sup>/km/j / Secteur Rural) et des Pieux (ILP = 3,57 m<sup>3</sup>/km/j / Secteur Rural).

A noter également :

- L'ILP de la régie de Valognes est anormalement élevée en 2022 (4,66 m<sup>3</sup>/km/j contre 3 m<sup>3</sup>/km/j maximum au cours des années précédentes / secteur Semi-Urbain) en raison d'une fuite récurrente difficile à localiser (conduite dans buse pluvial). Cette dernière a été résorbée en tout début d'année 2023
- L'ILP de Bricquebec évolue quant à lui de manière « alternative » en raison de la fragilité du réseau en amiante ciment. A noter également l'influence d'une fuite après compteur importante au niveau de la biscuiterie.
- Avec un ILP de 5,47 m<sup>3</sup>/j/km, le territoire de Cherbourg demeure en médiocre (ILP > 5 m<sup>3</sup>/j/km en territoire semi-urbain) malgré une baisse régulière depuis 2019 (voir ci-dessous).



Graphique n°11 : Evolution ILP Secteur de Cherbourg-en-Cotentin

### • Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

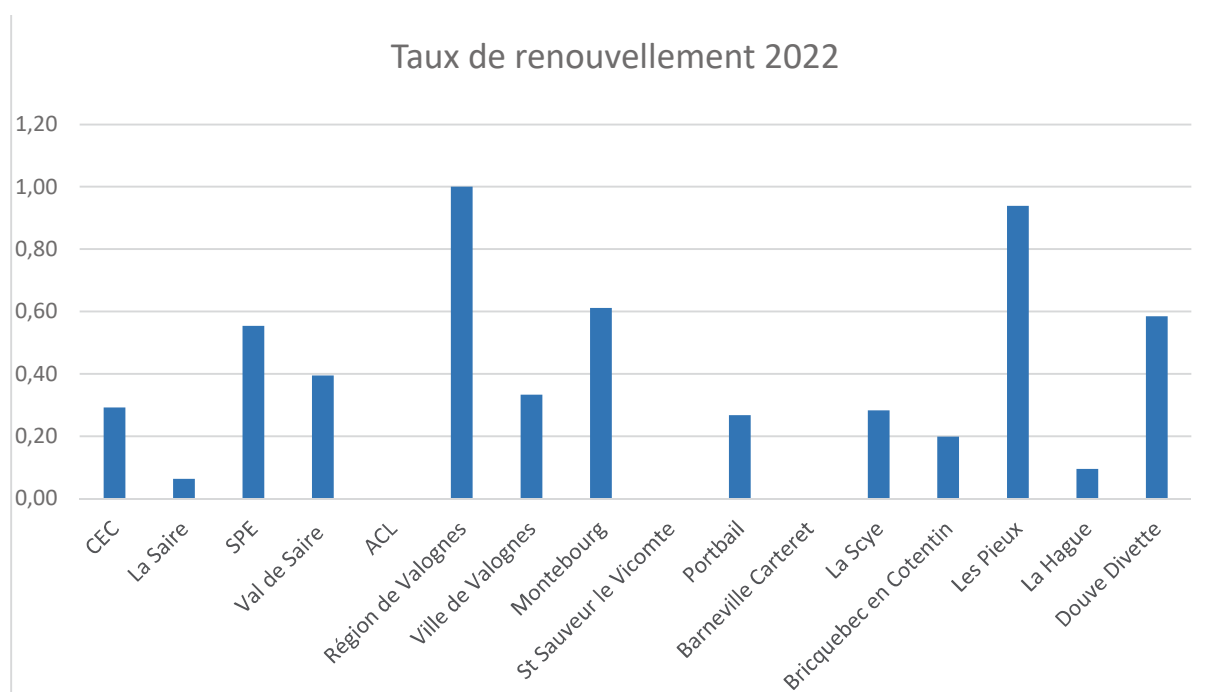
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, **88.605 km** linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de collecte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,41** %.

Le détail des travaux de renouvellement est présenté en annexe.



(SPE : St Pierre église; ACL : Anse du Cul de Loup ; SSV : St Sauveur le Vicomte)

Graphique n°12 : Taux de renouvellement des réseaux AEP par secteur

La lecture du graphique ci-dessus doit être précisée:

- Certains secteurs présentent des taux en diminution alors que les travaux ont été accentués en 2022. La pondération sur cinq années ne fait pas ressortir ce surplus d'activité en 2022. Secteurs concernés : Cherbourg-en-Cotentin (linéaire de renouvellement triplé entre 2021 et 2022) et Val de Saire (très peu de travaux 2019-2021 ; près de 3 km renouvelés en 2022)
- Inversement, certains secteurs présentent des taux de renouvellement importants alors que nous sommes sur des secteurs moins sensibles en termes de rendement et ILP. Cela est lié aux travaux importants issus des appels à projet AESN finalisés en 2020 et 2021 : Ex SIAEP de la région de Valognes, Douve Divette
- Cas particulier des Pieux qui présente un bon taux de renouvellement (lié également à l'appel à projet AESN) mais avec un rendement demeurant insuffisant. Plusieurs explications :
  - o Nous sommes sur un réseau en amiante-ciment arrivé en limite d'âge qui casse régulièrement (même problème sur le secteur du Val de Saire et Bricquebec).
  - o Historiquement, la programmation des travaux de réseaux sur le secteur se faisait dans le cadre des suivis des aménagements de bourg, au détriment des tronçons plus sensibles
  - o Des investigations complémentaires doivent être menées, notamment sur la pression de service

Comme indiqué plus en amont, « l'effort » va être accentué sur ce secteur

### • Indice d'avancement de protection des ressources en eau. (P108.3)

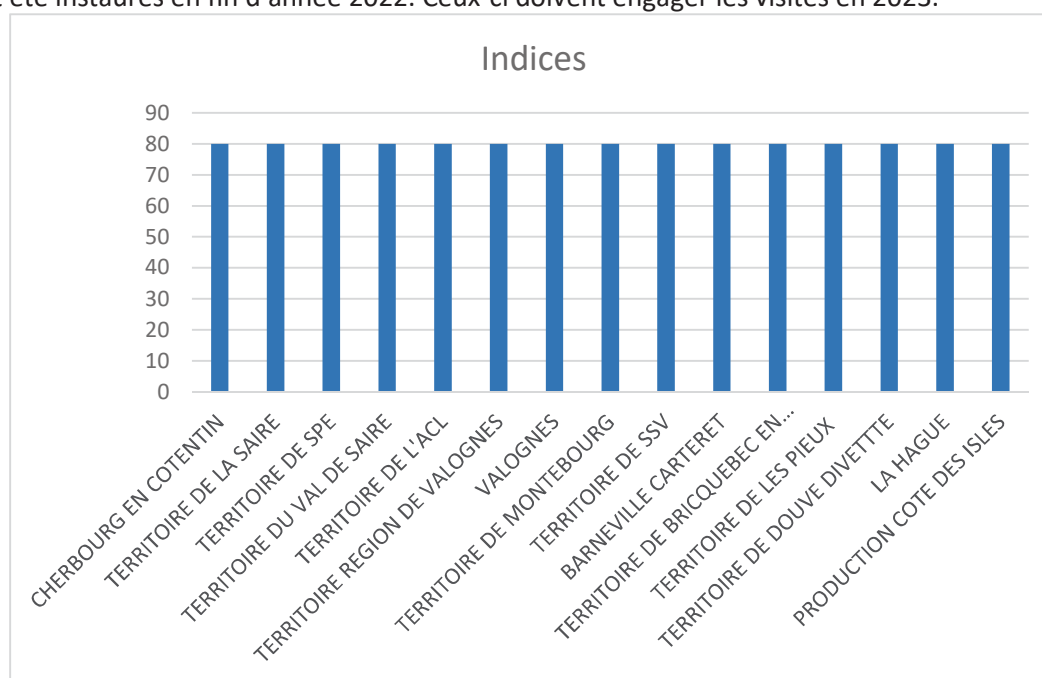
La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, ...). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0 %        Aucune action de protection
- 20 %      Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 %      Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50%        Dossier déposé en préfecture
- 60%        Arrêté préfectoral
- 80%        Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
- 100%      Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application.

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource moyen est de **80 %**. La situation a évolué en 2022 avec la finalisation des procédures administratives sur les secteurs de Bricquebec en cotentin et La Hague.

Reste pour l'ensemble du territoire à mettre en place le suivi des différents périmètres. Les comités de suivi ont été instaurés en fin d'année 2022. Ceux-ci doivent engager les visites en 2023.



(SPE : St Pierre église; ACL : Anse du Cul de Loup ; SSV : St Sauveur le Vicomte)

Graphique n°13 : Indice d'avancement de la protection de la ressource

## ◆ SERVICE AUX ABONNES

### • Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées. (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non prog.} = \frac{\text{nbre d'interruptions de service non programmée}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée est de 3,68 pour 1 000 abonnés.

### • Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans ses différents règlements, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 à 16 jours ouvrés (selon les secteurs) après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux du respect du délai max. d'ouverture des bchts.} = \frac{\text{nbr ouverture de bcht ayant respecté le délai}}{\text{nbre total d'ouverture bcht}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de 99,3%. **Cette donnée doit néanmoins être fiabilisée par les services.**

### • Taux de réclamation des abonnés (D155.1)

C'est le nombre de réclamations écrites (c'est-à-dire reçues sous forme de courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels (règlement de service). Les réclamations peuvent porter notamment sur la qualité de l'eau (odeur, couleur, goût), la qualité du service (pression, fuites avant compteur, travaux, mise en service..), la facturation (m3 facturés, mode de paiement..) à l'exception du niveau de prix

$$\text{Taux de réclamation} = \frac{\text{Nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{nombre d'abonnés}} \times 1000$$

Pour l'année 2022, Il y a eu 17 réclamations enregistrées. **Là encore, la donnée doit être fiabilisée pour être plus représentative.**

---

# PARTIE 3

## ASSAINISSEMENT

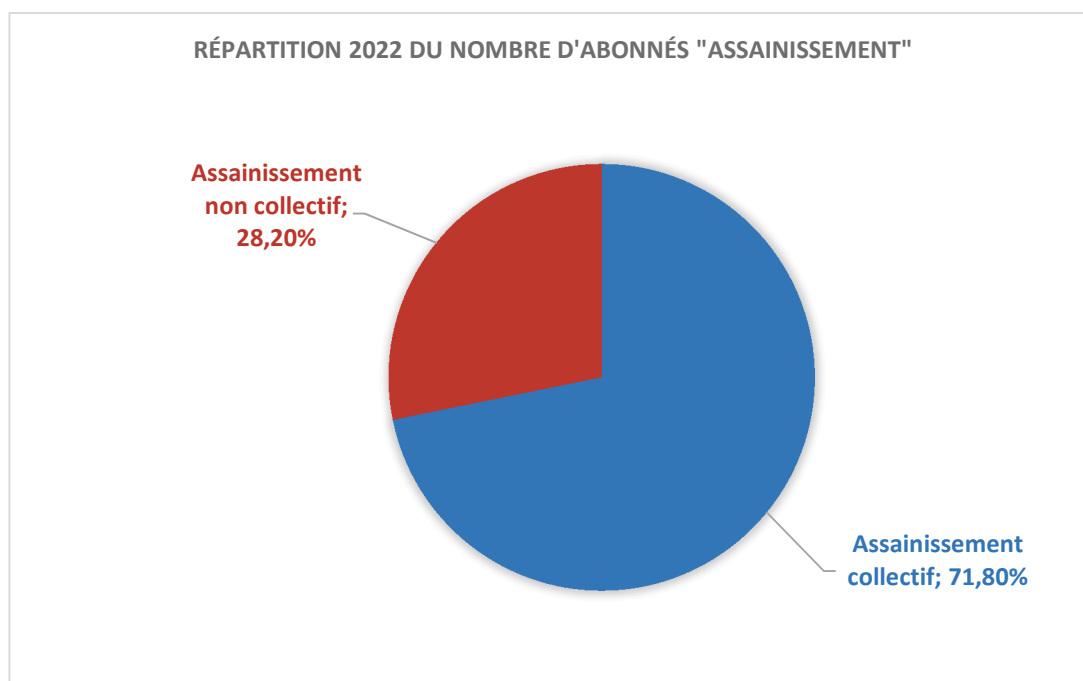
### 3.1 -REPARTITION DE LA POPULATION DESSERVIE PAR SECTEUR

↳ **En assainissement collectif**, est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est raccordée ou peut être raccordée.  
Le service public d'assainissement collectif dessert **131 736** habitants en 2022 (D 201.0).

↳ **En assainissement non collectif**, est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.  
Le service public d'assainissement non collectif dessert **48 864** habitants

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service est de **26 %** au en 2022 (D301.0).

**Nota :** Ces populations desservies sont estimées en fonction de la population INSEE (les dernières données INSEE indiquent 178 600 hab. en 2020), du ratio moyen par habitation (Donnée INSEE 2020 : 2,1) et du nombre d'installations ANC. Cette dernière donnée doit cependant être fiabilisée, la récupération des fichiers « historiques » ne permettant pas à ce jour d'avoir une liste exhaustive du parc ANC sur le territoire. Un travail conséquent doit être entrepris avec la mise en œuvre du nouveau logiciel commun.



Graphique n°14 : Répartition du nombre d'abonnés assainissement



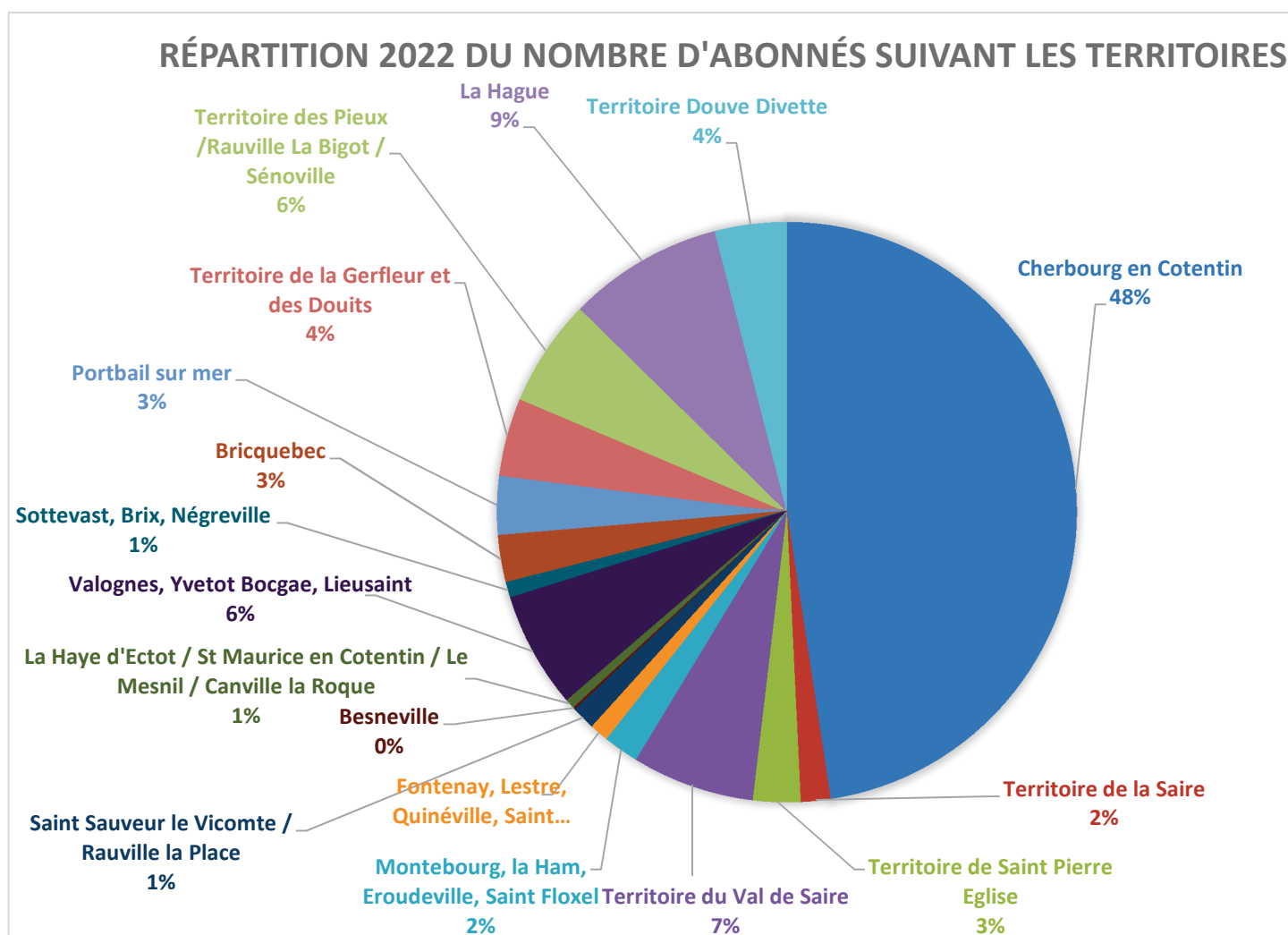
## 3.2- CARACTERISATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 🔥 NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **63 948** abonnés au 31/12/2022 (**63 561** abonnés au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par secteur / commune est la suivante :



Graphique n°15 : Répartition Abonnés EU par secteur

## 🔥 DETAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS

Des transferts d'effluents sont réalisés entre territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin mais aucun transfert n'est réalisé avec une autre collectivité.

## 🔥 AUTORISATION DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D202.0)

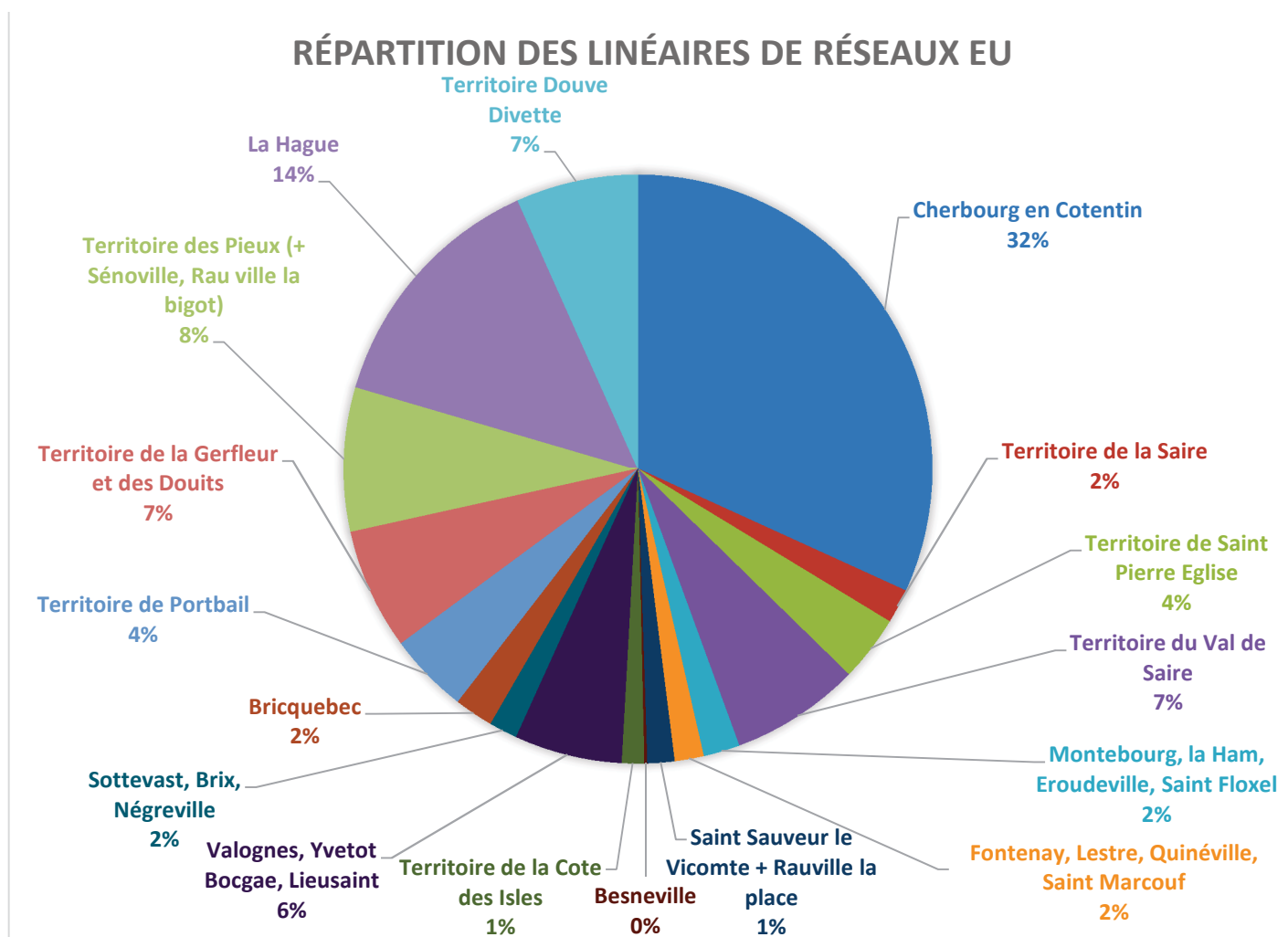
Le nombre d'arrêtés autorisation le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément à l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique est de **9** pour l'année 2022, soit un total de 62 autorisation de déversements en vigueur au au 31/12/2022.

## 🔥 LINEAIRE DE RESEAU DE COLLECTE ET/OU TRANSFERT

Le réseau de collecte et/ou transferts du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **35.65** km de réseau unitaire hors branchements
- **1 177.39** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

Soit un linéaire total de **1213.04** km au 31/12/2022.



Graphique n°16 : Répartition linéaire de réseau EU



### **3.3- INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

#### **🔥 TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)**

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage assainissement.

Le taux de desserte est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de desserte par le réseau d'eaux usées} = \frac{\text{nbre d'abonnés desservis}}{\text{nbre d'abonnés potentiels}} * 100$$

**Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est estimé à 92 %**

**.Nota** : Indicateur à consolider par le biais du Schéma Directeur d'Assainissement qui devrait être engagé en 2023 (consultation infructueuse en 2022 relancée en début d'année 2023)

#### **🔥 TAUX DE RECLAMATION (P258.1)**

C'est le nombre de réclamations écrites (c'est-à-dire reçues sous forme de courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation. Les réclamations peuvent porter notamment sur la prestation environnementale (pollution, odeurs), la qualité du service (libre écoulement, inondations, débordements, infiltrations, travaux, mise en service...), la facturation (m3 facturés, mode de paiement...) à l'exception du niveau de prix

$$\text{Taux de réclamation} = \frac{\text{Nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{nombre d'abonnés}} \times 1000$$

Pour l'année 2022, il y a eu 4 réclamations écrites d'enregistrées. **La donnée doit être fiabilisée pour être plus représentative.**

#### **🔥 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P 202.2 b)**

L'obtention de 40 points pour les parties A et B est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas de mission de collecte).**

La valeur de cet indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans parties A, B et C décrites et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble A+ B sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 10 points	Oui	10
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	0 à 5 pts sous conditions (1)	73,53%	3,5
VP.254 – Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 10 points	oui	10
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 5 points sous conditions (2)	36,83 %	2
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)</b>			
VP.256 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie.	0 à 15 points sous conditions (3)	41,18 %	4.25
VP.257 – Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...)	Oui : 10 points Non : 0 point	oui	10
VP.258 – Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	oui	10
VP.259 – Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.260 – Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...), par chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.261 – existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation d réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
<b>Total (indicateur P202.2 B)</b>	<b>120</b>		<b>64.75</b>

Tableau n°6 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux EU

Plusieurs éléments à approfondir pour améliorer la connaissance et la gestion du patrimoine :

- Passer le PPI à l'avis du Conseil Communautaire (délibération prévue en 2023)
- Elargir la pratique des points VP 259, 206, 261, 262 à l'ensemble du territoire (déjà effectif sur certains secteurs)

## 🔥 CONFORMITE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

Conformément à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, la police de l'Eau statue et informe les maîtres d'ouvrage sur la conformité des systèmes d'assainissement (stations d'épuration et réseaux) en se basant notamment sur la transmission mensuelle des données d'autosurveillance et la transmission des bilans annuels. Seuls les systèmes supérieurs à une capacité nominale de plus de 2000 EH (équivalents-Habitants) sont pris en compte.

Il existe 3 types de conformité :

- CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS
- CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT (P204.3)
- CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES STATIONS DE TRAITEMENT (P205.3)

Ces indicateurs ont des valeurs de 0 (non conforme) ou 100 (conforme).

🔗 Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble de ses 3 indicateurs.

Nom du Système	Critères de conformité		
	Collecte des effluents (P203.3)	Equipements de la station (P204.3)	Performance de la Station (P205.3)
Barneville-Carteret	100	100	100
Beaumont-Hague	100	100	100
Bricquebec	0	100	100
Cherbourg - Tournaville	100	100	100
Cherbourg - Equeurdreville	100	100	100
Flamanville - Tréauville	100	100	100
Martinvast	100	100	100
Montebourg	100	100	100
Montfarville	100	100	100
Les Pieux	100	100	0
Portbail	0	100	100
Quettehou - St Vaast la Hougue	100	100	100
St Pierre église	100	0	0
St Sauveur le vicomte	100	100	100
Valognes	100	100	100
<b>INDICE DE CONFORMITE GLOBAL</b>	<b>86,6</b>	<b>93,3</b>	<b>86,6</b>

Tableau n°7 : Critère de conformité des systèmes d'assainissement

#### Détails des non conformités

- Bricquebec : Non-conformité liée à une charge hydraulique trop importante  
**Des travaux vont être engagés en 2023 tenant compte des préconisations du diagnostic réseau**
- Les Pieux: Non-conformité liée à l'absence d'autorisation de rejet  
**Les démarches administratives doivent être engagées pour l'obtention d'un nouvel arrêté**
- Portbail : non-conformité liée à l'arrêt de 5 postes pendant un mois sans information des services de la Police des Eaux  
**Un rappel a été fait au délégataire concernant l'obligation d'information de la DDTM  
Egalement, un programme d'action doit être engagé dès 2023 sur les réseaux et la Step**
- St Pierre Eglise : Le système d'assainissement de Saint Pierre Eglise est non conforme en équipement de la Step depuis plus de 3 ans. Il est également non conforme en performance car les déversements en A2 sont trop importants et non mesuré sur le 2<sup>ème</sup> point A2.  
**La refonte du système d'assainissement a été engagée (réseaux + Step) avec la réalisation d'un diagnostic réseau finalisé en 2022 puis la programmation des premiers travaux de réhabilitation des réseaux de collecte. En parallèle, l'étude de requalification de la step va débiter en 2023 pour des travaux en 2024-2025.**

A noter que des non-conformités de 2021 ont été solutionnées sur les STEP de Martinvast, Montebourg et Montfarville.

## ♦ TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

		exercice 2022		
	STATION D'EPURATION	VP. 208 - Quantité totale de boues évacuées (en tMS)	VP. 209 - Quantité de boues admise par une filière conforme (tMs)	P206.3 - Boues évacuées selon des filières conformes (%)
CEC	STEP LES MIELLES - TOURLAVILLE	612	612	100
	STEP LES RIVIERES - EQUEURDEVILLE	262	262	100
LA SAIRE	LAGUNE MESNIL AU VAL	0	0	
SPE	LAGUNE COSQUEVILLE - BOURG	0	0	
	LAGUNE COSQUEVILLE - LES COUTURES	0	0	
	LAGUNE DE RETHOVILLE	0	0	
	LAGUNE FERMANVILLE TOCQUEBOEUF	0	0	
	STEP SAINT PIERRE EGLISE	23,7	23,7	100
VAL DE SAIRE	STEP ANSE DU CUL DE LOUP	70	70	100
	STEP MONTFARVILLE	42	42	100
	LES SUCERES	0	0	
	LE HERDRE	0	0	
	LE LINTEAU	0	0	
MONTEBOURG / LE HAM	STEP MONTEBOURG	35	35	100
	LAGUNAGE DU HAM	0	0	
SIAEU FLQSM	STEP LESTRE	0	0	
	STEP SAINT MARCOUF	0	0	
	STEP QUINEVILLE	0	0	
SSV / RAUVILLE LA PLACE	STEP SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	11	11	100
BESNEVILLE	BESNEVILLE	0	0	
COTE DES ISLES	STEP BAUBIGNY	0	0	
	STEP LE MESNIL	0,5	0,5	100
VALOGNES / YVETOT / LIEUSAIN	STEP VALOGNES	135	135	100
BRIX SOTTEVAST NEGREVILLE	STEP BRIX	0	0	
	STEP SOTTEVAST	0	0	
	STEP NEGREVILLE	0	0	
BRICQUEBEC	STEP LE PONT D'AISSY - BRICQUEBEC	18	18	100
SIA PORTBAIL	STEP PORTBAIL	30	30	100
GERFLEUR ET LES DOUITS	STEP BARNEVILLE CARTERET	121	121	100
LES PIEUX	STEP DES PIEUX	59	59	100
	STEP DE TREAUVILLE	31	31	100
	STEP DE SURTAINVILLE	8	8	100
	STEP DE SENOVILLE	0	0	
	STEP RAUVILLE LA BIGOT	0	0	
LA HAGUE	STEP VAUPRE - BEAUMONT HAGUE	65	65	100
	STEP MONT JUBERT - OMONVILLE LA ROGUE	0	0	
	STEP SAINT GERMAIN DES VAUX - AUDERVILLE	0	0	
	STEP LIEU PIQUOT - GREVILLE HAGUE	5	5	100
	STEP HAMEAU GUERRIER - ACQUEVILLE	4	4	100
	STEP DE VASTEVILLE	0	0	
	STEP BIVILLE BOURG	0	0	



	STEP JOBOURG	0	0	
	STEP SAINTE CROIX HAGUE	0	0	
	STEP LES HELEINES - ACQUEVILLE	0	0	
	STEP LE BOURG - HERQUEVILLE	0	0	
	STEP HAMEAU FLEURY - GREVILLE HAGUE	0	0	
	STEP PORT RACINE - ST GERMAIN DES VAUX	0	0	
	STEP VAL ES COCHAR - VASTEVILLE	0	0	
	STEP MERQUETOT - JOBOURG	0	0	
	STEP VILLAGE DE LAYE - AUDERVILLE	0	0	
DOUVE DIVETTE	STEP MARTINVAST	34	34	100
	<b>TOTAL</b>	<b>1566,2</b>	<b>1566,2</b>	<b>100</b>

Tableau n°8 : Conformité de l'évacuation des Boues produites

En 2022 un total de **1 566,20 tMS** a été évacué.

$$\text{taux de boues évacuées selon filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

**100 % de cette évacuation s'est faite selon une filière conforme.**

### 🔥 TAUX DE DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les eaux usées au réseau publics et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pendant l'exercice 2021, 7 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement, sur l'ensemble du territoire : 5 sur Cherbourg en Cotentin, 2 sur Valognes.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demande d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

**Le taux de débordement sur l'ensemble du territoire de l'agglomération est de 0.038 pour 1000 habitants pour l'année 2022. (0.044 pour 1000 habitants en 2021).**

Les réclamations n'ont été enregistrées que sur les secteurs de « Cherbourg-en-Cotentin-Douve Divette » et « Valognes-Lieusaint-Yvetot Bocage ». Pour ce dernier secteur, les deux réclamations étaient liées à un bouchage des branchements.

### 🔥 POINTS NOIRS DU RESEAU DE COLLECTE (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Un point noir est tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec....) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité...)

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessité par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

En 2022, **124** Points noirs ont été répertoriés sur l'ensemble du territoire de la communauté d'Agglomération.

$$\text{nbre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de **10.22 pour 100 km de réseau. (10.44 en 2020).**

### 🔥 TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE (P253.2)

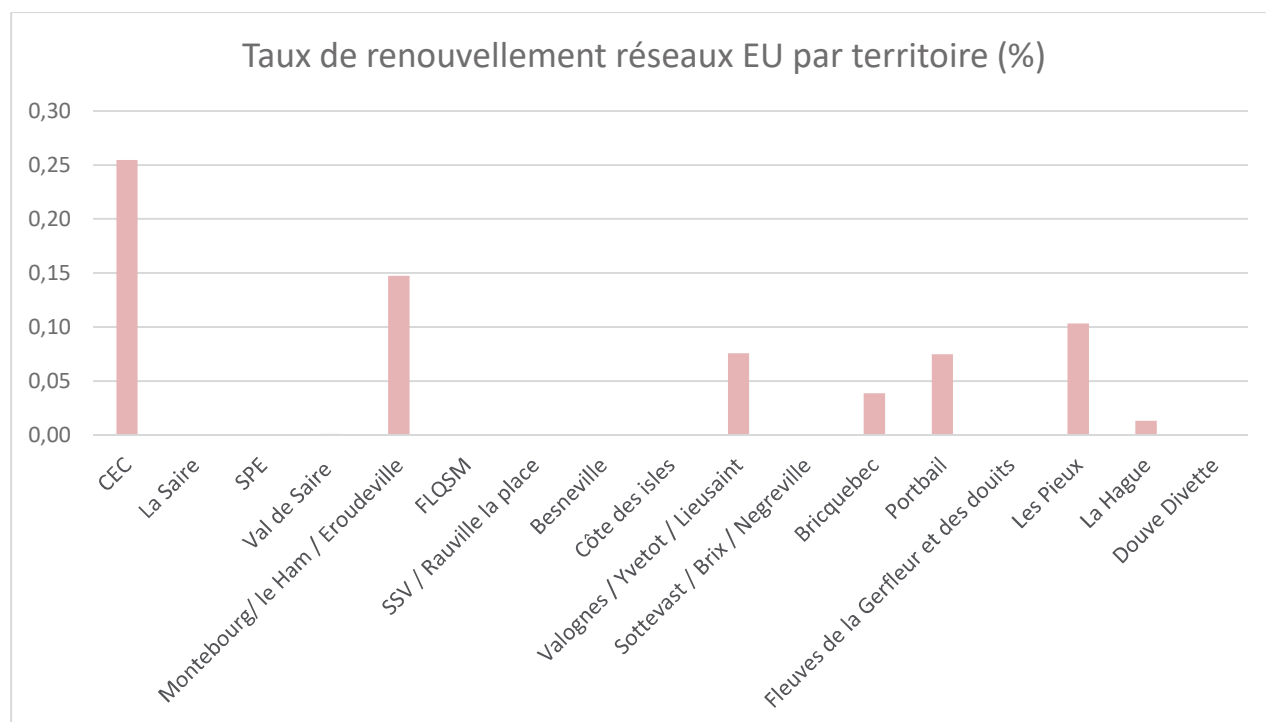
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, **6.22 km** de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de collecte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte est de **0.10 % (0,12 % en 2021)**

Le détail des travaux de renouvellement est présenté en annexe.



Graphique n°17 : Taux de renouvellement des réseaux d'EU par territoire

**L'effort doit être accentué sur le renouvellement des réseaux d'assainissement. Cela passe notamment par la réalisation de diagnostic des équipements de collecte. Ainsi, suite aux études engagées par la communauté d'Agglomération, des travaux de réhabilitation vont notamment être engagés sur Bricquebec-en-Cotentin, Portbail-sur-mer St Pierre-Eglise et Quettehou en 2023.**

## 🔥 CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION (P254.3)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto surveillance établi avec la Police de l'Eau pour les stations d'une capacité supérieure à 2000 EH. (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto surveillance, l'indicateur n'est pas évalué.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU d'une capacité supérieure à 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nbre de bilans conformes}}{\text{nbre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'année 2021, les indicateurs de chaque STEU sont les suivants :

	STATION D'EPURATION	Exercice 2021	Exercice 2022		
		TAUX DE CONFORMITE	VP.210 - Nombre de bilans 24h conforme	VP.211 - Nombre de bilans 24h réalisés	TAUX DE CONFORMITE
CHERBOURG EN COTENTIN	STEP LES MIELLES - TOURLAVILLE	100	104	104	100
	STEP LES RIVIERES - EQUEURDEVILLE	100	52	52	100
TERRITOIRE DE SPE	STEP SAINT PIERRE EGLISE	100	12	12	100
TERRITOIRE DU VAL DE SAIRE	STEP ANSE DU CUL DE LOUP	100	24	24	100
	STEP MONTFARVILLE	100	12	12	100
MONTEBOURG / LE HAM	STEP MONTEBOURG	91.67	12	12	100
SSV	STEP SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	100	12	12	100
VALOGNES	STEP VALOGNES	95.83	24	24	100
BRICQUEBEC	STEP LE PONT D'AISSY - BRICQUEBEC	91.67	12	12	100
TERRITOIRE DE PORTBAIL	STEP PORTBAIL	100	12	12	100
TERRITOIRE DE LA GERFLEUR ET LES DOUITS	STEP BARNEVILLE CARTERET	100	24	24	100
TERRITOIRE DE LES PIEUX	STEP DES PIEUX	100	10	12	83,33
	STEP DE TREAUVILLE	100	12	12	100
LA HAGUE	STEP VAUPRE - BEAUMONT HAGUE	100	12	12	100
TERRITOIRE DE DOUVE DIVETTE	STEP MARTINVAST	75	12	12	100
<b>TOTAL</b>		<b>98.38</b>	<b>346</b>	<b>348</b>	<b>99,43</b>

Tableau n°9 : Conformité des performances des STEPs

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration d'eaux usées. Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration moyen est de **99,49 % (98.53% en 2020)** ;

- La non-conformité de la station des Pieux est liée à l'absence d'autorisation de rejet.

**Voir non conformités 2021 :**

### 🔥 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Valeur	Points potentiels
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (	Oui partiellement	13
+ 10	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui partiellement	2.5
+ 20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui partiellement	4
+ 30	Mesure de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages	Oui partiellement	4
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus.			
+10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté		
+ 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets		
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.		
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		
<b>Total</b>		<b>120</b>	<b>23.5</b>

Tableau n°10 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

Pour l'année 2022, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est de **23,5** points sur 120 (idem 2021)

### **3.4- CARACTERISATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Le service est composé d'un responsable de service, de 3 agents administratifs et de 4 techniciens.**

Les prestations assurées par le SPANC sont :

- Les contrôles de conception et d'implantations neuves ou réhabilitées,
- Les contrôles de réalisation d'installations neuves ou réhabilitées,
- Les diagnostics des installations existantes y compris lors des cessions immobilières,
- Les contrôles de bon fonctionnement et d'entretien.

#### **💧 - Etudes Diagnostiques (initial, vente et bon fonctionnement)**

Le diagnostic est un état des lieux de l'existant, il porte sur tous les logements non raccordés au réseau d'assainissement collectif définis dans le plan de zonage d'assainissement. Il s'effectue en présence du propriétaire ou de son représentant et consiste en un contrôle visuel qui a pour but :

- D'identifier, de localiser et de caractériser les dispositifs constituant l'installation,
- De repérer l'accessibilité, les défauts d'entretien et d'usure éventuels,
- De vérifier et d'expliquer à l'usager le fonctionnement de son installation,
- De constater les dysfonctionnements pouvant engendrer des risques environnementaux, sanitaires ou de danger à la personne,
- D'évaluer son impact sur l'environnement et son degré d'urgence de réhabilitation, • D'apprécier la conformité du système d'assainissement non collectif.

Lors de la visite, les observations et réponses de l'usager sont notées et reportées sur le rapport final avec une présentation schématique de l'installation.

#### **💧 - Contrôles de conception et d'implantation**

Le contrôle de conception et d'implantation a pour but de :

- vérifier le projet de mise en place de la filière d'assainissement non collectif sur des habitations neuves ou en réhabilitation.
- De définir si les prescriptions techniques sont conformes à la réglementation en vigueur, et d'assurer les tâches d'informations auprès des particuliers.

Le projet de conception doit obligatoirement avoir fait l'objet d'une étude de filière (relief, géologie, hydrographie, hydrologie..) par un organisme compétent en la matière.

#### **💧 - Contrôles de bonne exécution des travaux**

Le contrôle de bonne exécution des travaux a pour but de vérifier que la réalisation, la modification ou la réhabilitation des ouvrages est conforme au projet du pétitionnaire validé par le SPANC. Ce contrôle est réalisé en tranchée ouverte.

Les opérations comprennent essentiellement :

- La vérification technique de tous les équipements de l'installation,
- La visibilité et l'accessibilité de tous les points de contrôle (regards, tampons...)
- Le raccordement de toutes les eaux usées de l'habitation à la filière d'assainissement
- La bonne exécution des ouvrages conformément au projet présenté et le respect des prescriptions techniques (y compris les ventilations),
- Les conseils et préconisations concernant l'entretien et la maintenance des installations.

## Les types de qualification d'un ANC

D'après les données, et selon l'Arrêté Ministériel du 27 avril 2012, une classification des filières d'assainissement existantes est effectuée selon des critères comme le dimensionnement, le fonctionnement et l'état du dispositif ; l'impact sur le milieu, les risques sanitaires et la sécurité des habitants. (cf. tableau d'aide à la décision déterminant la qualification et les délais de réalisation des travaux).

	Problèmes constatés sur l'installation	Zones à enjeux sanitaires ou environnementaux		
		NON	OUI	
			Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
<b>Type A</b>	Absence d'installation	<b>Non-respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique</b> Mise en demeure de réaliser une installation conforme Travaux à réaliser dans les meilleurs délais		
<b>Type B</b>	☒ <b>Défaut de sécurité sanitaire</b> (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes)  <b>Défaut de structure ou de fermeture</b> des ouvrages constituant l'installation  <b>Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré</b> et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	<b>Installation non conforme</b> <b>&gt; Danger pour la santé des personnes</b> <b>Article 4 - cas a)</b>		
		Travaux obligatoires sous 4 ans Travaux dans un délai de 1 an si vente		
<b>Type C</b> C1: cas c) C2: cas a) C3: cas b)	Installation <b>incomplète</b> Installation <b>significativement sous-dimensionnée</b> Installation présentant des <b>dysfonctionnements majeurs</b>	<b>Installation non conforme</b>  <b>Article 4 - cas c)</b>  Travaux dans un délai de 1 an si vente	<b>Installation non conforme</b> <b>&gt; Danger pour la santé des personnes</b> <b>Article 4 - cas a)</b>  Travaux obligatoires sous 4 ans Travaux dans un délai de 1 an si vente	<b>Installation non conforme</b> <b>&gt; Risque environnemental avéré</b> <b>Article 4 - cas b)</b>  Travaux obligatoires sous 4 ans Travaux dans un délai de 1 an si vente
<b>Type D</b>	Installation présentant des <b>défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs</b>	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
<b>Type E</b>	Absence de défaut			

### 3.5- INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

#### ◆ INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est à 100.

		Exercice 2021	Exercice 2022
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	16,36	16.36
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0 0	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0

Tableau n°10 : Indice de mise en œuvre de l'Assainissement non-collectif

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de **96.39** (identique à 2020).

La délimitation des zones d'assainissement non collectif n'a pas été délibérée pour toutes les structures historiques (ce qui explique la note de 16,36/20). Un Schéma directeur va être engagé en 2023 notamment pour aboutir à un zonage d'assainissement. Compte tenu du temps d'étude, celui-ci ne devrait pas être délibéré avant 2026.

## 🔥 TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31 décembre de l'année n.**
- D'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31 décembre de l'année n.**

$$\begin{aligned} & \text{taux de conformité des dispositifs ANC} \\ & \text{nbr d'installations contrôlées conformes} \\ & \text{ou mise en conformité} \\ & = \frac{\quad}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100 \end{aligned}$$

En 2022, 129 communes étaient concernées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). 22 316 installations sont actuellement identifiées par le service. **Cette connaissance du parc d'installation du territoire devra être approfondie avec la mise en œuvre du logiciel commun.**

1 543 contrôles ont été réalisés au cours de cette année 2022. **68,6 % de ces contrôles étaient conformes.**



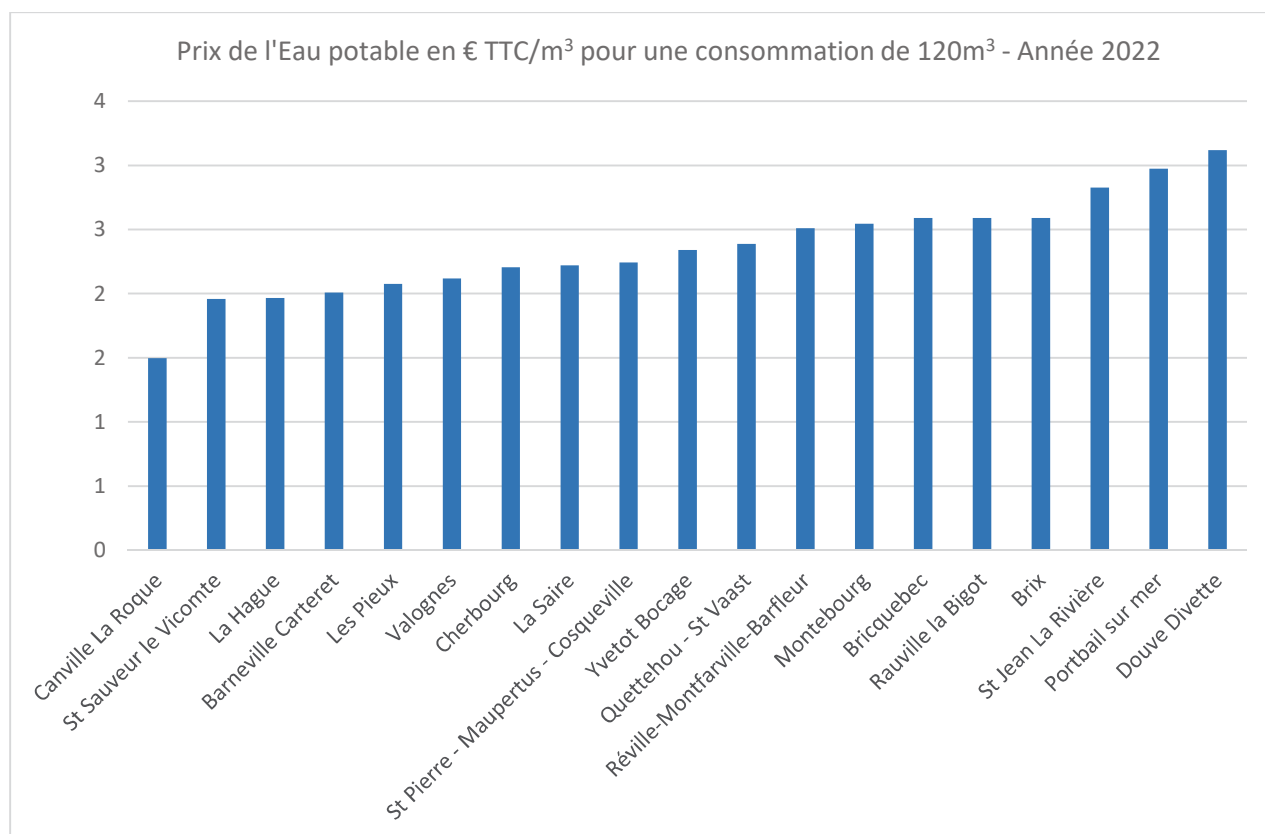
# PARTIE 4

## TARIFICATION ET RECETTES DU CYCLE DE L'EAU

### 4.1 - SERVICE D'EAU POTABLE

#### 💧 TARIFICATION DE L'EAU

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abandonnement, location compteur,...).



Graphique n°18 : Prix de l'eau Potable en € TTC/m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>

## 💧 RECETTES GLOBALES

### • Recettes de la collectivité

Les recettes globales de la collectivité de vente d'eau s'élèvent à **16 089 754 € HT**.

### • Recettes de l'exploitant

Les recettes globales des exploitants de vente d'eau s'élèvent à **2 114 935 € HT** :

- SAUR : 1 385 000 € HT
- VEOLIA : 729 935 € HT

Les recettes des exploitants ne tiennent pas compte :

- Des secteurs hors DSP (prestation, Gérance)
- Des recettes récupérées pour la collectivité

### • Recettes globales

Au 31 décembre 2022, le total des recettes de ventes d'eau s'élève à **18 204 689 € HT**

## 💧 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année } n = \frac{\text{encours de la dette au 31 déc. de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2021
Encours de la dette €	9 526 708	8 438 144	7 371 916
Epargne brute annuelle en €	7 951 424	5 046 145	5 732 305
Durée d'extinction de la dette en années	1.198	1.672	1.286

Tableau n°21 : Durée d'extinction de la dette AEP

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de **1,286 an**

## 💧 TAUX DES IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)

Tout montant impayé au 31/12/2022 sur les factures émises au titre de l'année 2021 est comptabilisée, quelques soit le motif du non-paiement.

Le montant total des impayés s'élève à : **260 578 €**

- Pour les territoires en régies et gérances : **198 737 €, soit un taux d'impayés de 1,05 %**
- Pour les territoires sous contrat d'affermage (tous délégataire confondus) : **61 841 €, soit un taux d'impayés de 1,66 %**

↳ **Le Taux global d'impayé est de 1,15 % (1,56 % en 2021)**

Ce bon taux d'impayés sur les territoires en régie et en gérance s'explique d'une part du fait du travail collaboratif entre le service « abonnés » de la DCE et la trésorerie et d'autre part en raison de l'augmentation de la mensualisation.

## ◆ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### • Montants financiers

Les travaux engagés en 2022 s'élèvent à **9 220 486 € HT**.

Ce montant correspond au bilan du chapitre comptable 2315 hors report.

### • Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 est :

		Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31/12/ N		10 642 070	9 526 708	8 438 144	7 371 916
(montant restant dû en €)					
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	1 013 662	1 075 978	1 303 177	1 066 228
	En intérêt	240 403	239 696	254 214	216 253

Tableau n°22 : Dette du service AEP

### • Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été **de 3 726 014,89 €**.

### • Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté.
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

	2020	2021	2022
Abandon de créances	127 979 €	103 304 €	204 245 €

Tableau n°23 : Abandons de créances AEP

En 2022, 204 245 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité

L'augmentation des non valeurs et créances éteintes est dû essentiellement à 2 facteurs :

- un apurement des côtes des anciens syndicats ayant intégrés l'Agglomération du Cotentin
- une augmentation des actions contentieuses débouchant sur une irrécouvrabilité

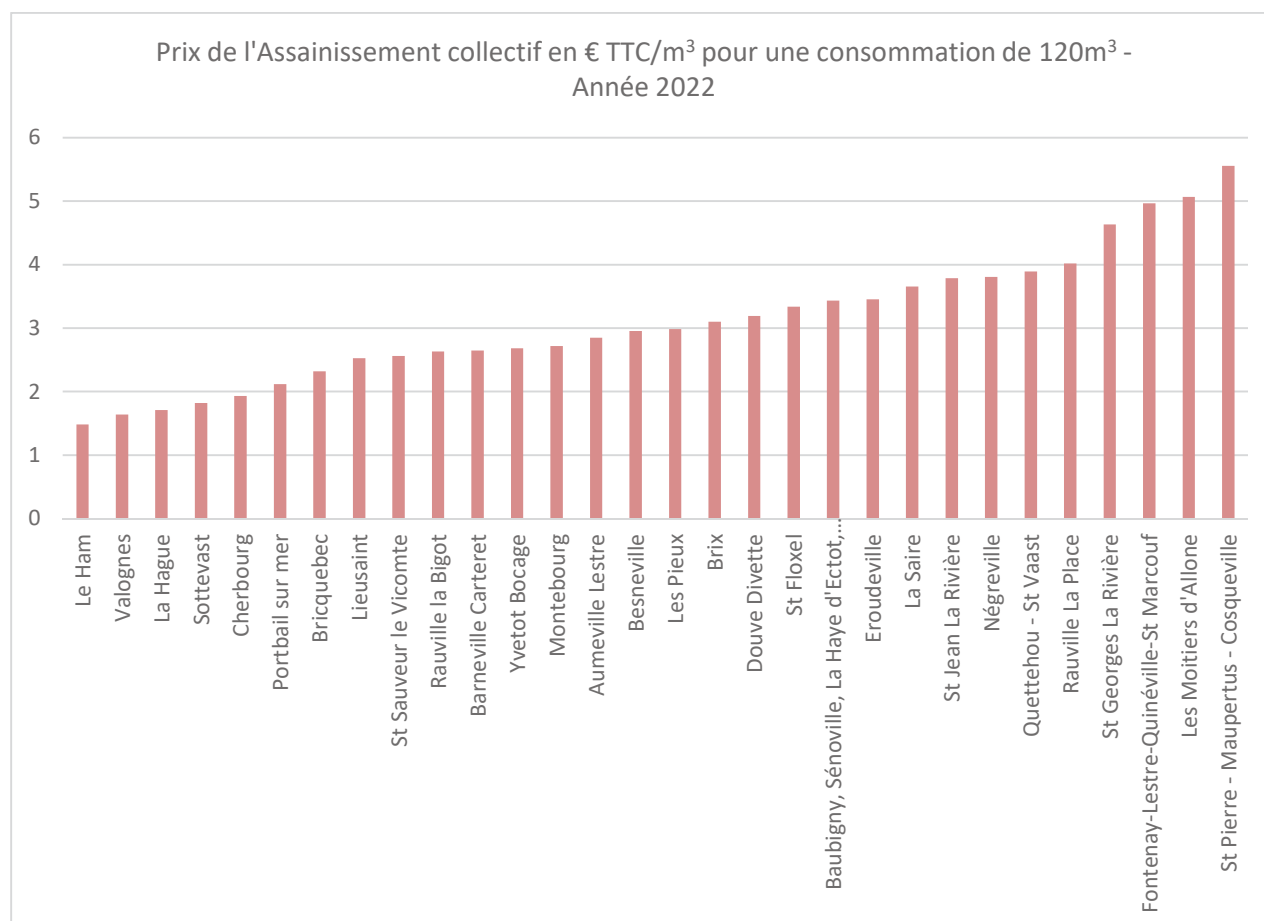
La répartition en % des non valeurs validées est la suivante :

- 18 % sont des créances éteintes : décision d'effacement de la commission de surendettement de la Banque de France et certificats d'irrecouvrabilité prononcés par Jugement du Tribunal de Commerce
- 55 % font suite à des Procès-verbaux de Carence (PVC) dressés par l'huissier des finances publiques
- 14 % font suite à la combinaison de plusieurs poursuites n'ayant pas permis l'apurement
- 13 % autres motifs de présentation en non valeurs (inférieur au seuil de poursuite, personne décédée, personne disparue...)

## 4.2 - SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 💧 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

La facture d'assainissement collectif comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abandonnement, ...).



Graphique n°19 : Prix de l'eau Potable en € TTC/m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>

## 🔥 RECETTES GLOBALES

### • Recettes de la collectivité

Les recettes globales de la collectivité s'élèvent à **12 238 931 € HT**

### • Recettes de l'exploitant

Les recettes globales des exploitants s'élèvent à **1 409 728 € HT** :

- SAUR : 792 500 € HT
- VEOLIA : 617 228 € HT

### • Recettes globales

Au 31 décembre 2022, le total des recettes s'élève à **13 647 959 € HT**

## 🔥 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année } n = \frac{\text{encours de la dette au 31 déc. de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette €	22 027 966	19 867 657	17 689 719
Epargne brute annuelle en €	3 052 908	6 795 276	3 235 223
Durée d'extinction de la dette en années	7.2	2.923	5,467

Tableau n°24 : Durée d'extinction de la dette EU

**Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de 5,467 ans**

## 🔥 TAUX DES IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P257.0)

Tout montant impayé au 31/12/2022 sur les factures émises au titre de l'année 2021 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Le montant total des impayés s'élève à **152 564,52 € HT** :

- Pour les territoires en régies et gérances : 112 209,50 € HT, **ce qui représente un taux de 1,09 %**
- Pour les territoires sous contrat d'affermage (tous délégataire confondus) 40 355,02 €, soit un taux de 1,78 %

👉 **Le taux des impayés sur les factures des années précédentes est de 1,21 % contre 1,63 % en 2021.**

Cette augmentation est liée à une augmentation sensible sur le secteur en délégation de Bricquebec (5,77 %). Elle est due à plusieurs fuites importantes ou des retards de paiement chez des gros consommateurs.

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### • Montants financiers

Les travaux engagés en 2022 sur les équipements d'assainissement s'élèvent à **4 436 458 € HT**.

Ce montant correspond au bilan du chapitre comptable 2315 hors report.

### • Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 est :

		Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31/12/ N (montant restant dû en €)		26 046 637 €	24 300 364	22 027 966	19 867 657	17 689 719
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	1 955 636 €	2 046 313	2 979 722	2 199 373	2 177 938
	En intérêt	407 685 €	327 165	557 774	345 421	324 857

Tableau n°25 : Dette du service EU

### • Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 5 258 750 €.

### • Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté.
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

	2020	2021	2022
Abandons de créances	33 880 €	11 331.17	100 018,34

Tableau n°26 : Abandons de créances EU

En 2022, **100 018,34 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité.

Les explications de cette augmentation sont les mêmes que pour l'eau potable.

## 4.3 - SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### ♦ MODALITES DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont les suivants :

ID : 050-200067205-20191223-DEL2019\_178-DE

Tarifs SPANC

	Tarifs 2019	Tarifs 2020	2019/2020
<b>Contrôle du neuf</b>			
Contrôle de Conception	100,00 €	101,00 €	1,00%
Contrôle d'Exécution	130,00 €	131,30 €	1,00%
<b>Contrôle de l'Existant</b>			
Contrôle de vente	140,00 €	141,40 €	1,00%
Contrôle de diagnostic de l'état initial	110,00 €	111,10 €	1,00%
Contrôle de bon fonctionnement	100,00 €	101,00 €	1,00%
Contre visite	70,00 €	70,70 €	1,00%
<b>Tarifs administratifs</b>			
Forfait dossier subventions	200,00 €	202,00 €	1,00%
<b>Pénalités</b>			
Pénalité de déplacement sans visite	50,00 €	50,50 €	1,00%
Pénalité pour refus de contrôle de bon fonctionnement	200,00 €	202,00 €	1,00%
Pénalité pour refus de diagnostic initial	220,00 €	222,20 €	1,00%

Tableau n°27 : Tarifs SPANC

### ♦ MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES

Il n'y a eu aucun travaux en ANC en 2022 pour le compte de l'Agglomération.

# PARTIE 5

## ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

### OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEES

Labellisé EXPE-CT par le Ministère des Affaires Etrangères sur la thématique du « cycle de l'eau » depuis avril 2021, Le Cotentin est sollicité par l'État Sénégalais à travers l'OFOR pour créer un laboratoire public d'analyse de l'eau permettant de renforcer son expertise dans le domaine de la qualité du service rendu aux usagers. Le laboratoire sera implanté sur le territoire de la commune de Diamniadio, ville nouvelle construite par le gouvernement qui connaît un développement urbain exponentiel pour désengorger Dakar.

La réussite du laboratoire mis en place en 2013 par la Communauté Urbaine de Cherbourg avec l'Université de Ziguinchor en Casamance, les nombreux projets de distribution d'eau potable opérationnels réalisés sur l'arrondissement de Tenghory ont montré l'important niveau de compétences des services de l'Agglomération.

Un partenariat a donc été mis en place entre la Ville de Diamniadio, l'OFOR et la communauté d'Agglomération du Cotentin pour intégrer le cycle de l'eau dans le projet de développement de la commune de Diamniadio.

Ce partenariat a pour ambition d'atteindre les objectifs suivants :

- Objectif n°1 : sensibilisation pour une gestion durable de l'eau (formation, éducation, responsabilisation) ;
- Objectif n°2 : assistance technique pour adapter les moyens permettant à la commune de faire face à son développement exponentiel ;
- Objectif n°3 : implantation d'un laboratoire certifié et diagnostic initial de l'état du grand cycle (ressources, qualité des eaux, prévention des inondations).



Dans ce contexte, un dossier de financement a été monté auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) pour accompagner les partenaires dans l'atteinte des objectifs. Le financement attendu est de 350 000 € pour un montant total de 500 000 €.



# PARTIE 6

## RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCES

### 5.1 - EAU POTABLE

		Exercice 2021	Exercice 2022
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	193 250	193 250
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m3	2,3653 €/m3*
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours ouvrables)	1 à 16 jours selon secteurs	1 à 16 jours selon secteurs
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	87.35 %	86,22 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100.98	82,25
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73.23 %	73.68 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2.56 m3/km/jour	2.83 m3/km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2.48 m3/km/jour	2.51 m3/km/jour
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0.36 %	0.41 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77.49 %	80 %

P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	103 304.65 €	204 245 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nb/1000 abonnés)	3.46	3.68 **
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99.55 %	99.30 %**
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1.672 an	1.286 an
P154.0	Montant d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	301 198,17 €	260 578 €
P155.1	Taux de réclamations (nb/1000 abonnés)	0.225	0.487**

\* Prix médian des nombreux tarifs appliqués sur le territoire / \*\* données à conforter

Tableau n°28 : Indicateurs de performance AEP

## 5.2 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

		Exercice 2021	Exercice 2022
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	157 957	131 736
D202.0	Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées réalisées sur l'année	8	9
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration TMS	1 662.48 tonnes	1 566,20 tonnes
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m3	2,4431 €/m3*
<b>Indicateurs de performance</b>			
P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	92.01 %	92 %
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux de collecte des eaux usées	90.85	64,75
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.	100	86,6
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	93.3	93,3
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	66.67	86,6
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité €/m3	11 331.17€	100 018,34 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (nb/1000 hab)	0.044	0.038
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes du curage par 100 km de réseau (nb/100km)	10.44	10.22
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0.12%	0.10%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98.53 %	99,49 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel, par les réseaux de collecte des eaux usées	23.5	23.5**
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	7,2	5,467
P257	Montants d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	183 750,13	152 564,52
P 258.1	Taux de réclamations (nb/1000 abonnés)	0,125	0,062**

\* Prix médian des nombreux tarifs appliqués sur le territoire / \*\* données à conforter

Tableau n°29 : Indicateurs de performance EU

---

### 5.3 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

---

		Exercice 2021	Exercice 2022
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	50 553	46 864
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	96.39	96,39
<b>Indicateurs de performance</b>			
P 301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	45.5 %	68,6 %*

\*Uniquement pour l'année 2022. Donnée réglementaire (taux de conformité sur l'ensemble des installations contrôlées depuis le début du service) à consolider

Tableau n°30 : Indicateurs de performance ANC



# LeCotentin

RAPPORT • EDITION 2022

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

ANNEXES

---

**① RAPPORTS ANNUELS 2022 DE L'AGENCE  
REGIONALE DE SANTE SUR LA QUALITE DE L'EAU  
PAR TERRITOIRE**

---

# QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

2022

Unité de Gestion d'Exploitation :  
**0500058 - CAC - CHERBOURG EN COTENTIN**

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)



# Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	4
<b>Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion</b>	<b>7</b>
Organisation de l'alimentation en eau	7
Données sur les ressources de l'unité de gestion	8
Situation administrative des captages	8
Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau	9
Données sur la production de l'unité de gestion	10
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	13
<b>Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution</b>	<b>15</b>
UDI HAMEAU MESNAGE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	16
UDI HAMEAU MESNAGE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	20
UDI HAMEAU MESNAGE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	21
UDI DIVETTE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	22
UDI DIVETTE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	26
UDI DIVETTE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	27
UDI TOURLAVILLE EST - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	28
UDI TOURLAVILLE EST - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	32
UDI TOURLAVILLE EST - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	33
UDI TOURLAVILLE OUEST - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	34
UDI TOURLAVILLE OUEST - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	38
UDI TOURLAVILLE OUEST - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	39
UDI TRAISNELLERIE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	40
UDI TRAISNELLERIE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	44
UDI TRAISNELLERIE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	45
UDI BENECCERE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	46
UDI BENECCERE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	50
UDI BENECCERE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	51
UDI ASSELINERIE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	52
UDI ASSELINERIE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	56
UDI ASSELINERIE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	57
UDI ACHAT DOUVE ET DIVETTE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	58
UDI ACHAT DOUVE ET DIVETTE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	62
<b>Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion</b>	<b>63</b>
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	63

Conclusion générale sur l'unité de gestion	67
Liste des sigles	68
Annexes	69
Informations sur les Points de Surveillance	70

## Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

### La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

### La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

## **L'organisation du contrôle sanitaire**

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des Laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

## **Information des usagers**

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse [https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map).

## **Recommandations générales de consommation**

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet que pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé au PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, de détartre régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, de détartre les pommes et les flexibles de douches, les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

## **Les normes de qualité de l'eau de consommation**

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

### **Les limites de qualité**

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.**

### **Les références de qualité**

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.**

## Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

### Organisation de l'alimentation en eau

#### Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

#### Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut-être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

##### **1. L'origine de l'eau :**

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisant l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

##### **2. La production d'eau**

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

##### **3. La distribution de l'eau**

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

## Données sur les ressources de l'unité de gestion

### Situation administrative des captages

#### Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

#### Gestionnaire du ou des captages : CAC - CHERBOURG EN COTENTIN

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
SIMONERIE F1	FORAGE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00721X0037	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
ASSELINNERIE FESS	FORAGE D'ESSAI	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0097	01/06/2012	18/05/2017	23/06/2017
ASSELINNERIE F1	FORAGE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0077	01/06/2012	18/05/2017	23/06/2017
BOUILLONNIERE S1	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0084	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
MARETTE S1	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0085	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
LA ROQUETTE S1	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0086	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
ASSELINNERIE FES7	FORAGE D'ESSAI	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0099	01/06/2012	18/05/2017	23/06/2017
FONTAINE BONDE S1	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0082	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
MAFFREE S1	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0089	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
BREQUECAL F1	FORAGE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0101	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
LES CHARMETTES F1	FORAGE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0090	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
CLOQUANT F2	FORAGE D'ESSAI	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0095	01/06/2012	18/05/2017	23/06/2017
RIVIERE DIVETTE - PONT COSNARD	CAPTAGE AU FIL DE L'EAU	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00722X0113	10/05/1999	29/05/2001	14/12/2001
FOND DU VAL S1	SOURCE	DIGOSVILLE	00723X0088	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
ROUSSELLERIE F1	FORAGE	HAGUE (LA)	00722X0097	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
HAMEAU MESNAGE S1	SOURCE	MESNIL-AU-VAL (LE)	00724X0027	01/08/2002	11/06/2007	09/07/2007
HAMEAU MESNAGE F1	FORAGE	MESNIL-AU-VAL (LE)	00724X0020	01/08/2002	11/06/2007	09/07/2007
HAMEAU MESNAGE S2	SOURCE	MESNIL-AU-VAL (LE)	00724X0008	01/08/2002	11/06/2007	09/07/2007

#### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-DOUVE DIVETTE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
SAINT GILLES S1	SOURCE	NOUAINVILLE	00722X0093	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000
LE VIEUX MOULIN F1	FORAGE	SIDEVILLE	00722X0111	08/06/1992	24/02/2000	29/05/2000

## Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

### Gestionnaire du ou des captages : CAC - CHERBOURG EN COTENTIN

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)
SIMONERIE F1	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00721X0037	28/04/2008	80 %	648	518
ASSELINNERIE FES5		00723X0097	23/06/2017	80 %	270	216
ASSELINNERIE F1		00723X0077	23/06/2017	80 %	262	210
BOUILLONNIERE S1		00723X0084	28/04/2008	80 %	99	79
MARETTE S1		00723X0085	28/04/2008	80 %	200	160
LA ROQUETTE S1		00723X0086	28/04/2008	80 %	300	240
ASSELINNERIE FES7		00723X0099	23/06/2017	80 %	266	213
FONTAINE BONDE S1		00723X0082	28/04/2008	80 %	200	160
MAFFREE S1		00723X0089	28/04/2008	80 %	200	160
BREQUECAL F1		00723X0101	28/04/2008	80 %	500	400
LES CHARMETTES F1		00723X0090	28/04/2008	80 %	500	400
CLOQUANT F2		00723X0095	23/06/2017	80 %	300	240
RIVIERE DIVETTE - PONT COSNARD		00722X0113	14/12/2001	80 %	17 000	13 600
FOND DU VAL S1	DIGOSVILLE	00723X0088	28/04/2008	80 %	200	160
ROUSSELLERIE F1	HAGUE (LA)	00722X0097	28/04/2008	80 %	672	538
HAMEAU MESNAGE S1	MESNIL-AU-VAL (LE)	00724X0027	09/07/2007	80 %	200	160
HAMEAU MESNAGE F1		00724X0020	09/07/2007	80 %	720	576
HAMEAU MESNAGE S2		00724X0008	09/07/2007	80 %	200	160
<b>Total : 18</b>					<b>22 737</b>	<b>18 190</b>

Indice consolidé pour l'UGE (\*\*): 80,0 %  
(Indicateur SISPEA P108.3)

### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-DOUVE DIVETTE

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)
SAINT GILLES S1	NOUAINVILLE	00722X0093	29/05/2000	80 %	400	320
LE VIEUX MOULIN F1	SIDEVILLE	00722X0111	29/05/2000	80 %	100	80
<b>Total : 2</b>					<b>500</b>	<b>400</b>

Indice consolidé pour l'UGE (\*\*): 80,0 %  
(Indicateur SISPEA P108.3)

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

#### Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

#### Au delà de 80%, l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

(\*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage.

(\*\*) Indice consolidé pour l'UGE : (somme des indices pondérés de l'UGE) / (somme des débits de l'UGE)



## Données sur la production de l'unité de gestion

### 050000719 - STATION ASSELINERIE

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	600
Débit moyen journalier	542
Débit réglementaire	1 000

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

### 050000758 - STATION HAMEAU MESNAGE

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 000
Débit moyen journalier	881
Débit réglementaire	1 000

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

### 050000771 - STATION ST GILLES

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	500
Débit moyen journalier	433
Débit réglementaire	500

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

**050000853 - STATION LA TRAISNELLERIE CUC****Débits de production**

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	500
Débit moyen journalier	304
Débit réglementaire	500

**Procédés de traitement mis en oeuvre**

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
CARBONATE MIXTE DE CALCIUM & MAGNE.	4: CORRECTION PH OU MINERALISATION

**050000854 - STATION SAINT JEAN****Débits de production**

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 500
Débit moyen journalier	965
Débit réglementaire	1 500

**Procédés de traitement mis en oeuvre**

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

**050002480 - STATION DIVETTE****Débits de production**

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	14 000
Débit moyen journalier	10 367
Débit réglementaire	26 000

**Procédés de traitement mis en oeuvre**

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

**050002573 - STATION RESERVOIR BENECHERE****Débts de production**

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	2 000
Débit moyen journalier	1 620
Débit réglementaire	2 000

**Procédés de traitement mis en oeuvre**

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

**050002575 - STATION RESERVOIR DES SOURDS****Débts de production**

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	2 500
Débit moyen journalier	2 253
Débit réglementaire	3 000

**Procédés de traitement mis en oeuvre**

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

## Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

### 050000558 - HAMEAU MESNAGE

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
3 465	4 937	3 465	3 833

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50077	BRETTEVILLE	-	100
050	50162	DIGOSVILLE	-	100
050	50305	MESNIL-AU-VAL (LE)	-	100
050	50129	CHERBOURG-EN-COTENTIN	LA GLACERIE Village La Gueretterie	0,123

### 050000639 - DIVETTE

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
50 520	55 713	50 520	51 818

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50129	CHERBOURG-EN-COTENTIN	-	64,317

### 050000640 - TOURLAVILLE EST

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
4 591	5 143	4 591	4 729

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50129	CHERBOURG-EN-COTENTIN	TOURLAVILLE EST 30 %	5,845

### 050000641 - TOURLAVILLE OUEST

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
10 713	12 001	10 713	11 035

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50129	CHERBOURG-EN-COTENTIN	TOURLAVILLE OUEST 70 %	13,639

**050000642 - TRAISNELLERIE****Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 728	1 847	1 728	1 758

**Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)**

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50129	CHERBOURG-EN-COTENTIN	QUERQUEVILLE Sud Ouest 34%	2,2

**050000644 - BENECCERE****Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
8 193	8 433	8 193	8 253

**Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)**

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50129	CHERBOURG-EN-COTENTIN	QUERQUEVILLE SE 66% EQUEURDREVILLE OUEST 29%	10,431

**050000645 - ASSELINERIE****Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 680	3 057	2 680	2 774

**Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)**

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50129	CHERBOURG-EN-COTENTIN	LA GLACERIE EGLISE	3,412

**050001975 - ACHAT DOUVE ET DIVETTE****Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
68	76	68	70

**Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)**

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50129	CHERBOURG-EN-COTENTIN	EQUEURDREVILLE village Pillon	0,029

## Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

### Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

### L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	Eau de bonne qualité
<b>B</b>	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
<b>C</b>	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
<b>D</b>	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

**050000558 - HAMEAU MESNAGE**

**050000639 - DIVETTE**

**050000640 - TOURLAVILLE EST**

**050000641 - TOURLAVILLE OUEST**

**050000642 - TRASNELLERIE**

**050000644 - BENECCERE**

**050000645 - ASSELINERIE**

**050001975 - ACHAT DOUVE ET DIVETTE**

## Unité de distribution HAMEAU MESNAGE (050000558)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : HAMEAU MESNAGE

Code : 050000558

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					16	0,00		4,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					16	0,00		41,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	16	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	16	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			16	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			16	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	16	7,30	14,84	20,90		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						16	0,00	0,19	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						16	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						16	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	5,00	5,00	5,00		1
SAVEUR (QUALITATIF)						16	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	13	0,00	0,05	0,50		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					16	0,05	0,18	0,29		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					16	0,10	0,21	0,32		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	2,60		2,60		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	16	7,70		8,50		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,20		8,20		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					16	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					16	7,10		8,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					16	9,60		10,30		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	36,00	36,00	36,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	29,00	29,00	29,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	16	305,00	309,88	317,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	3,30	3,30	3,30		
POTASSIUM	mg/L					1	3,40	3,40	3,40		
SODIUM	mg/L				200,00	1	16,00	16,00	16,00		
SULFATES	mg/L				250,00	3	8,00	8,67	9,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	16	0,00	1,75	21,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : HAMEAU MESNAGE

Code : 05000558

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	16	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			16	25,40	26,85	28,70		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			16	0,51	0,54	0,57		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			13	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	16	0,00	0,33	0,50		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,63	0,63	0,63		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,44	0,44	0,44		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,01	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,04	0,04	0,04		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,80	0,80	0,80		
URANIUM EN G/L	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,12	0,12	0,12		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,10	0,10	0,10		
ACTIVITÉ PLOMB 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ POLONIUM 210	Bq/L					1	0,01	0,01	0,01		
ACTIVITÉ RADIUM 226	Bq/L					1	0,02	0,02	0,02		
ACTIVITÉ RADIUM 228	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 234	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 235	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 238	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,05	0,05	0,05		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	1,80	3,03	5,60		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,63	0,82	1,10		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,10	0,13	0,15		
TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	2,53	3,97	6,85		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		



## Unité de distribution : HAMEAU MESNAGE

Code : 05000558

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,67	1,07	1,30		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZENES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			9	0,18	0,30	0,38	9	
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,32	0,32	0,32		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,32	0,37	0,41		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : HAMEAU MESNAGE

Code : 05000558

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

mésotrione, sulcotrione, mécoprop, haloxyfop éthyloxyéthyl, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, propaquizafop, triclopyr, 2,4,5-t, 2,4-d, clodinafop-propargyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, fluaizifop butyl, diethofencarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, diallate, chlorprophame, triallate, prosulfocarbe, propamocarbe, propoxur, prophame, pyrimicarbe, méthomyl, méthiocarb, molinate, iprovalicarb, indoxacarbe, fenoxycarbe, fenobucarbe, chlordane alpha, aldrine, chlordane bêta, ddt-2,4', ddt-4,4', dimétachlore, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, méthoxychlore, oxadiazon, bromophos méthyl, ométhoate, fenitrothion, mévinphos, quinalphos, disyston, diméthoate, diazinon, dichlorvos, chlorpyriphos éthyl, chlorpyriphos méthyl, chlorfenvinphos, oxydéméton méthyl, azinphos éthyl, azinphos méthyl, malathion, fonofos, fenclorophos, ethion, ethoprophos, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, parathion éthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, flamprop-isopropyl, boscalid,alachlore, acétochlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, métolachlore, métazachlore, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, linuron, monolinuron, monuron, trinéapac-éthyl, métobromuron, thébutiuron, siduron, néburon, métouxuron, métabenzthiazuron, buturon, chloroxuron, cycluron, chlorsulfuron, chlortoluron, diflubenzuron, diuron, ethidimuron, flufénoxuron, fluométuron, fénuron, iodosulfuron-méthyl-sodium, isoproturon, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflursulfuron-méthyl, perméthrine-trans, bifenthrine, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, cyperméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, deltaméthrine, dinoseb, dicamba, dinoterbe, fénarimol, imazaméthabenz, pentachlorophénol, dinitrocrésol, bromoxynil, aminotriazole, flutriafol, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flusilazol, fludioxonil, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, oxaalachlore, terbuméton-déséthyl, hydroxyterbuthylazine, terbuthylazin déséthyl, atrazine-déisopropyl, simazine hydroxy, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, flufenacet esa, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, diméthénamide oxa, ethylenethiouree, diméthénamide esa, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desmethylnorfurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, propanil, clomazone, pencycuron, chlormequat, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, chlorothalonil, clothianidine, butraline, bentazone, bromacil, bifenox, benfluraline, benoxacor, béalaxyl, acétamiprid, chloridazone, chlorbromuron, captane, anthraquinone (pesticide), fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, cyprodinil, pyriméthanyl, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiromaxime, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, trifluraline, vinchlozoline, aclonifen, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

## Unité de distribution HAMEAU MESNAGE (050000558)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

9

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION HAMEAU MESNAGE	ESA METOLACHLORE	11/01/2022	0,31 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	03/02/2022	0,18 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	30/03/2022	0,25 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	26/04/2022	0,324 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	19/05/2022	0,286 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	22/06/2022	0,341 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	25/07/2022	0,301 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	25/08/2022	0,381 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	19/09/2022	0,368 microgramme/L

Nombre de dépassement des références de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : HAMEAU MESNAGE	ODEUR SAVEUR À 25°C	18/07/2022	5 n

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION HAMEAU MESNAGE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	26/04/2022	4

## Unité de distribution HAMEAU MESNAGE (050000558)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>16</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>27</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>9</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>66,67 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>B</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

#### Conclusion sanitaire :

La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire en 2022 sur la molécule présente (ESA métolachlore). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.

#### Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station Hameau Mesnage devra être recherchée. D'autre part nous avons pris note qu'un essai de charbon actif intégrant la problématique de l'ESA métolachlore est prévu lors du renouvellement de matériau en 2023.

## Unité de distribution DIVETTE (05000639)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : DIVETTE

Code : 05000639

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					99	0,00		80,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					99	0,00		88,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	99	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	99	0,00		2,00		1
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			99	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			99	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	100	7,20	16,08	26,60		2
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						99	0,00	0,33	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	17	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						99	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						99	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	5	1,00	1,60	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						99	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	84	0,00	0,10	1,10		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					100	0,00	0,12	0,36		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					100	0,00	0,17	0,45		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					4	0,70		3,60		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	4	2		4		2
PH	unité pH			6,50	9,00	100	7,40		8,50		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					4	8,00		8,30		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					98	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					98	4,90		9,30		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					98	3,90		13,10		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					4	34,00	37,25	41,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	12	41,00	46,00	52,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	98	326,00	353,23	397,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					4	4,70	5,23	5,80		
POTASSIUM	mg/L					4	2,10	2,80	3,10		
SODIUM	mg/L				200,00	4	18,30	21,05	26,50		
SULFATES	mg/L				250,00	12	12,00	13,08	15,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	96	2,00	19,89	197,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	17	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : DIVETTE

Code : 05000639

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	98	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			98	9,80	14,95	19,80		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			98	0,20	0,30	0,40		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			97	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	98	0,40	0,82	1,40		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	98	0,00	6,53	48,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			5	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	4	0,05	0,07	0,09		
BORE MG/L	mg/L		1,00			4	0,01	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			5	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			5	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			4	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			4	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	4	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	4	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
<b>BROMATES</b>	<b>microgramme/L</b>		<b>10,00</b>			<b>13</b>	<b>0,00</b>	<b>2,88</b>	<b>12,00</b>	<b>1</b>	
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			9	2,90	13,63	27,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			9	1,20	5,46	9,80		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			9	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			9	0,17	0,88	1,80		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			9	4,27	19,97	35,30		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					9	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					9	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					9	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			9	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					9	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					9	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					9	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					9	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					9	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			9	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					9	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			9	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			9	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					9	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			5	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : DIVETTE

Code : 05000639

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST. *)	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ATRAZINE DÉSETHYL DÉISOPROPYL	microgramme/L		0,10			12	0,00	0,00	0,02		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			9	0,03	0,05	0,07		
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			12	0,00	0,04	0,08		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,06	0,07	0,07		
OXA METOLACHLORE	microgramme/L					12	0,00	0,00	0,01		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : DIVETTE

Code : 05000639

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ACRYLAMIDE	microgramme/L	0,10				4	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					12	0,00	0,00	0,00		

## Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, dimétachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, ométhoate, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, parathion éthyl, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, mévinphos, oxydéméton méthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, acétochlore, métolachlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, chlorsulfuron, cycluron, chloroxuron, buturon, métobromuron, métabenzthiazuron, diuron, néburon, siduron, thébutiuron, trinéxapac-éthyl, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodosulfuron-méthyl-sodium, fénuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, métoxuron, diflubenzuron, chlortoluron, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflurosulfuron-méthyl, lambda cyhalothrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, cyfluthrine, bifenthrine, dinoterbe, pentachlorophénol, bromoxynil, dicamba, dinitrocrésol, dinoseb, imazaméthabenz, fénarimol, aminotriazole, fludioxonil, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, terbuthylazin déséthyl, terbuméton-déséthyl, flufenacet esa, hydroxyterbuthylazine, oxalaclore, simazine hydroxy, chloridazone méthyl desphényl, chloridazone desphényl, atrazine-déisopropyl, desmethylnorflurazon, ethylenethiouree, diméthénamide esa, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthénamide oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, béalaxyl, cyprodinil, chlormequat, pencycuron, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitrofène, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypr-meptyl, fluroxypr, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, bentazone, bromacil, benoxacor, bifenox, benfluraline, propanil, acétamiprid, anthraquinone (pesticide), clomazone, chloridazone, chlorbromuron, captane, butraline, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, pyriméthanyl, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, trifluraline, vinchlozoline, aclonifen, chlorothalonil, clothianidine, oxa metazachlore, esa metazachlore, esa alachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore



## Unité de distribution DIVETTE (05000639)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION DIVETTE	BROMATES	25/08/2022	12 microgramme/L

Nombre de dépassement des références de qualité :

5

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : DIVETTE	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	11/07/2022	2 n/(100mL)
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	11/07/2022	25,1 °C
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	27/07/2022	26,6 °C

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION DIVETTE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	03/02/2022	3
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	04/10/2022	4

## Unité de distribution DIVETTE (05000639)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>99</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>100</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>2</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>98,00 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>B</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

La présence de Bromates a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

Vis à vis des limites de qualité, les eaux desservies en 2022 par l'usine de la Divette se sont révélées conformes à l'exception d'un dépassement de courte durée pour le paramètre bromates. Une attention particulière de l'étape d'ozonation devra être réalisée surtout lors d'importantes variations de température.

Concernant les références de qualité, il a été observé sur le réseau de distribution une non conformité bactériologique de faible ampleur.

## Unité de distribution TOURLAVILLE EST (05000640)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : TOURLAVILLE EST

Code : 05000640

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					15	0,00		88,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					15	0,00		10,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	15	0,00		1,00		1
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	15	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			15	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			15	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	15	9,70	14,71	21,50		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						15	0,00	0,27	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	5	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	2	2,00	3,00	4,00		1
SAVEUR (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	12	0,00	0,12	0,20		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					15	0,00	0,06	0,20		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					15	0,00	0,11	0,29		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	2,80		2,80		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	3		3		1
PH	unité pH			6,50	9,00	15	7,70		8,50		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,10		8,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					15	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					15	8,10		10,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					15	10,50		12,50		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	40,00	40,00	40,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	29,00	29,67	30,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	15	307,00	332,47	346,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	6,80	6,80	6,80		
POTASSIUM	mg/L					1	2,60	2,60	2,60		
SODIUM	mg/L				200,00	1	18,30	18,30	18,30		
SULFATES	mg/L				250,00	3	10,00	10,33	11,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	15	1,00	4,00	10,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	5	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : TOURLAVILLE EST

Code : 05000640

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	15	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			15	19,40	20,59	21,50		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			15	0,39	0,41	0,43		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			12	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	15	0,30	0,62	0,90		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	6,00	6,00	6,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,55	0,55	0,55		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,20	0,20	0,20		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,05	0,05	0,06		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,13	0,13	0,13		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,04	0,04	0,04		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			3	6,50	17,50	25,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	2,50	3,63	4,50		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	0,41	0,52	0,63		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			3	9,41	21,66	29,43		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : TOURLAVILLE EST

Code : 05000640

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			9	0,00	0,01	0,02		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			9	0,01	0,02	0,03		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			9	0,07	0,13	0,17	7	
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,18	0,18	0,18		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA ACETOCHLORE	microgramme/L					12	0,01	0,02	0,02		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,17	0,19	0,20		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : TOURLAVILLE EST

Code : 05000640

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, diméthachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, oxydéméton méthyl, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, mévinphos, ométhoate, parathion éthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, napropamide, métolachlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, acétochlore, métazachlore, flampop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, oryzalin, cycluron, chloroxuron, buturon, métobromuron, métabenzthiazuron, néburon, métoxuron, siduron, thébutiuron, trinéxapac-éthyl, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodosulfuron-méthyl-sodium, fénuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, diuron, diflubenzuron, chlortoluron, chlorsulfuron, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflurosulfuron-méthyl, bifenthrine, cyfluthrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, lambda cyhalothrine, bromoxynil, pentachlorophénol, dicamba, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, fénarimol, imazaméthabenz, aminotriazole, florasulam, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, fludioxonil, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, hydroxyterbuthylazine, simazine hydroxy, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin déséthyl, oxalchlore, flufenacet esa, atrazine-déisopropyl, atrazine déséthyl déisopropyl, desmethylnorflurazon, ethylenethiouree, diméthénamide esa, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxyarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthénamide oxa, diméthachlore oxa, oxylchlordane, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, benoxacor, cyprodinil, chlormequat, pencycuron, pendiméthaline, prochloraz, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, bentazone, bromacil, benfluraline, bifenox, propanil, acétamiprid, anthraquinone (pesticide), béalaxyl, clomazone, chloridazone, chlorbromuron, captane, butraline, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, pyriméthanyl, procymidone, pymétozine, quimerac, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, trifluraline, vinchlozoline, aclonifen, chlorothalonil, clothianidine, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esa alachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore

## Unité de distribution TOURLAVILLE EST (050000640)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

7

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION SAINT JEAN	ESA METOLACHLORE	11/01/2022	0,13 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	26/04/2022	0,13 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	19/05/2022	0,119 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	22/06/2022	0,166 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	25/07/2022	0,128 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	25/08/2022	0,159 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	19/09/2022	0,15 microgramme/L

Nombre de dépassement des références de qualité :

3

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : TOURLAVILLE EST	ODEUR SAVEUR À 25°C	22/08/2022	4 n

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION SAINT JEAN	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	22/06/2022	1 n/(100mL)
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	19/09/2022	3

## Unité de distribution TOURLAVILLE EST (050000640)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>15</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>26</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>7</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>73,08 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>B</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

#### Conclusion sanitaire :

La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire en 2022 sur la molécule présente (ESA métolachlore). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.

#### Observations / recommandations techniques :

L'eau distribuée en 2022 par la station Saint Jean s'est révélée conforme aux limites de qualité. A noter qu'une non-conformité microbiologique de faible ampleur et de courte durée a été observée en sortie usine. D'autre part, cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites devra être recherchée.



## Unité de distribution TOURLAVILLE OUEST (050000641)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : TOURLAVILLE OUEST

Code : 050000641

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					26	0,00		89,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					26	0,00		26,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	26	0,00		1,00		1
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	26	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			26	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			26	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	26	10,90	15,24	24,10		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						25	0,00	0,24	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						25	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						25	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	2	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						25	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU		1,00		0,50	5	0,10	0,23	0,55		1
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	20	0,00	0,15	0,35		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					26	0,00	0,04	0,13		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					26	0,00	0,09	0,18		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	1,80		2,10		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	26	7,90		8,40		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	8,10		8,20		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					25	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					25	7,40		9,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					25	10,20		12,70		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					2	39,00	39,00	39,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	29,00	29,80	30,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	25	302,00	328,76	373,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	6,30	6,50	6,70		
POTASSIUM	mg/L					2	2,30	2,50	2,70		
SODIUM	mg/L				200,00	2	16,30	17,65	19,00		
SULFATES	mg/L				250,00	5	9,00	9,80	11,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	25	2,00	5,16	16,00		

## Unité de distribution : TOURLAVILLE OUEST

Code : 05000641

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	25	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			25	16,60	20,24	22,20		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			25	0,33	0,40	0,44		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			20	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	25	0,50	0,70	1,40		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	25	11,00	16,36	39,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,47	0,51	0,54		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,16	0,17	0,18		
BORE MG/L	mg/L		1,00			2	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,05	0,05	0,05		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,13	0,14	0,14		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,06	0,07	0,08		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,14	0,28		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	17,00	21,00	30,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	4,20	5,03	6,80		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,65	0,87	1,40		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	22,59	26,90	38,20		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											

## Unité de distribution : TOURLAVILLE OUEST

Code : 050000641

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST. *)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			8	0,00	0,00	0,01		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			8	0,00	0,00	0,02		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			8	0,10	0,13	0,17	6	
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,10	0,12	0,15		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA ACETOCHLORE	microgramme/L					11	0,01	0,02	0,02		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,16	0,17	0,19		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : TOURLAVILLE OUEST

Code : 050000641

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

## Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, diméthachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, oxydéméton méthyl, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, mévinphos, ométhoate, parathion éthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, napropamide, métolachlore, zoxamide, tébutam, propylamide, propachlore, acétochlore, métazachlore, flampop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, oryzalin, cycluron, chloroxuron, buturon, métobromuron, métabenzthiazuron, néburon, métoxuron, siduron, thébutiuron, trinéxapac-éthyl, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodosulfuron-méthyl-sodium, fénuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, diuron, diflubenzuron, chlortoluron, chlorsulfuron, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflusaluron-méthyl, bifenthrine, cyfluthrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, lambda cyhalothrine, bromoxynil, pentachlorophénol, dicamba, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, fénarimol, imazaméthabenz, aminotriazole, florasulam, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, fludioxonil, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, hydroxyterbuthylazine, simazine hydroxy, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin déséthyl, oxalchlore, flufenacet esa, atrazine-déisopropyl, atrazine déséthyl déisopropyl, desmethylnorflurazon, ethylenethiouree, diméthénamide esa, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxyarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthénamide oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, benoxacor, cyprodinil, chlormequat, pencycuron, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, bentazone, bromacil, benfluraline, bifenox, propanil, acétamiprid, anthraquinone (pesticide), béalaxyl, clomazone, chloridazone, chlorbromuron, captane, butraline, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, pyriméthanol, procymidone, pymétozine, quimerac, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, trifluraline, vinchlozoline, aclonifen, chlorothalonil, clothianidine, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esa alachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore

## Unité de distribution TOURLAVILLE OUEST (050000641)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

6

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION RESERVOIR DES SOURDS	ESA METOLACHLORE	11/01/2022	0,13 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	26/04/2022	0,128 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	22/06/2022	0,165 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	25/07/2022	0,126 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	25/08/2022	0,149 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	19/09/2022	0,147 microgramme/L

Nombre de dépassement des références de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION RESERVOIR DES SOURDS	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	04/10/2022	1 n/(100mL)
	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	04/10/2022	0,55 NFU

## Unité de distribution TOURLAVILLE OUEST (050000641)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>26</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>35</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>6</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>82,86 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>B</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

#### Conclusion sanitaire :

La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire en 2022 sur la molécule présente (ESA métolachlore). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.

#### Observations / recommandations techniques :

## Unité de distribution TRAISNELLERIE (050000642)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : TRAISNELLERIE

Code : 050000642

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					10	0,00		11,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					10	0,00		28,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	10	9,50	14,24	22,90		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						10	0,00	0,20	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	2,00	2,00	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	8	0,00	0,18	0,40		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					10	0,00	0,09	0,23		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					10	0,00	0,12	0,26		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	8,50		8,50		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	10	7,50		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,00		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					10	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					10	11,10		13,40		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					10	13,30		16,10		
<b>MINERALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	42,00	42,00	42,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	29,00	31,50	34,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	10	360,00	386,00	415,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	6,50	6,50	6,50		
POTASSIUM	mg/L					1	2,50	2,50	2,50		
SODIUM	mg/L				200,00	1	15,90	15,90	15,90		
SULFATES	mg/L				250,00	2	15,00	15,00	15,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	10	2,00	4,20	7,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : TRAISNELLERIE

Code : 05000642

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	10	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			10	12,80	13,38	14,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			10	0,26	0,27	0,28		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			8	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	10	0,30	0,44	0,60		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	3,00	3,00	3,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,43	0,43	0,43		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,05	0,05	0,05		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,03	0,03	0,03		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,13	0,13	0,13		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,13	0,13	0,13		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	5,90	11,45	17,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,90	4,10	6,30		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,29	0,70	1,10		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	8,09	16,25	24,40		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGÈNES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											



## Unité de distribution : TRAISNELLERIE

Code : 05000642

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,02	0,02	0,02		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROENZÈNES</b>											
CHLOROENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICÉTONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACÉTAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES URÉES SUBSTITUÉES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLURÉES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOÏDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHÉNOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,01	0,01		
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,08	0,08	0,08		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,05	0,05	0,05		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			2	0,07	0,07	0,07		
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,07	0,14	0,21		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : TRAISNELLERIE

Code : 05000642

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

## Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulame, carbofuran, carabendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, diméthachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, oxydéméton méthyl, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, mévinphos, ométhoate, parathion éthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, napropamide, métolachlore, zoxamide, tébutam, propylamide, propachlore, acétochlore, métazachlore, flampop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid,alachlore, oryzalin, cycluron, chloroxuron, buturon, métobromuron, métabenzthiazuron, néburon, métoxuron, siduron, thébutiuron, trinéxapac-éthyl, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodofluro n-methyl-sodium, fénuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, diuron, diflubenzuron, chlortoluron, chlorsulfuron, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflurosulfuron-méthyl, bifenthrine, cyfluthrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, lambda cyhalothrine, bromoxynil, pentachlorophénol, dicamba, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, fénarimol, imazaméthabenz, aminotriazole, florasulam, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, fludioxonil, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, hydroxyterbutylazine, terbuthylazin déséthyl, terbuméton-déséthyl, simazine hydroxy, oxaalachlore, flufenacet esa, atrazine-déisopropyl, atrazine déséthyl déisopropyl, desmethylnorflurazon, ethylenethiouree, diméthénamide esa, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthénamide oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, béalaxyl, clomazone, pencycuron, chlormequat, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, chlorothalonil, clothianidine, bentazone, bromacil, benfluraline, bifenox, propyl, acétamiprid, anthraquinone (pesticide), benoxacor, chloridazone, chlorbromuron, captane, butraline, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, cyprodinil, pyriméthanol, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiachlopride, thiamethoxam, trifluraline, vinchlozoline, aclonifen, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

**Unité de distribution TRAISNELLERIE (050000642)****Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022**

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION LA TRAISNELLERIE CUC	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	11/01/2022	4

## Unité de distribution TRAISNELLERIE (050000642)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	10	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes :		100,00 %

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	10	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		100,00 %

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station Traisnellerie devra être recherchée.

## Unité de distribution BENECE RE (05000644)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : BENECE RE

Code : 05000644

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					22	0,00		300,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					22	0,00		188,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	22	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	22	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			22	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			22	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		22	9,80	15,19	25,40		1
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						22	0,00	0,27	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						22	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						22	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	2	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						22	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU		1,00		0,50	5	0,15	0,22	0,30		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	17	0,00	0,13	0,25		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					22	0,00	0,06	0,17		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					22	0,00	0,10	0,24		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	2,40		2,70		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	22	7,40		8,60		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,90		8,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					22	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					22	10,40		12,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					22	13,00		14,70		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					2	44,00	45,00	46,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	32,00	34,80	37,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	22	369,00	382,32	403,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	6,50	6,70	6,90		
POTASSIUM	mg/L					2	2,40	2,60	2,80		
SODIUM	mg/L				200,00	2	16,30	18,70	21,10		
SULFATES	mg/L				250,00	5	14,00	14,40	15,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	22	3,00	9,91	45,00		

## Unité de distribution : BENECERE

Code : 05000644

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00	0,14	1,00		
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	22	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			22	12,80	13,80	15,50		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			22	0,26	0,28	0,31		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			17	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	22	0,40	0,56	0,80		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	22	4,00	9,14	42,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,32	0,35	0,38		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,05	0,05	0,06		
BORE MG/L	mg/L		1,00			2	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,03	0,10	0,17		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,13	0,14	0,14		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,03	0,04	0,06		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	12,00	19,00	25,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	4,90	6,40	7,00		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,80	0,92	1,10		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	17,70	26,32	32,78		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											

## Unité de distribution : BENECHERE

Code : 05000644

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST. *)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			2	0,05	0,06	0,06		
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,05	0,06	0,06		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											

## Unité de distribution : BENECCERE

Code : 05000644

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

## Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluzafop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, sulame, carbofuran, carbenazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, dimétachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, ométhoate, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, parathion éthyl, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, mévinphos, oxydéméton méthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitrone, métribuzine, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, acétochlore, métolachlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, chlorsulfuron, cycluron, chloroxuron, buturon, métobromuron, métabenzthiazuron, diuron, néburon, siduron, thébutiuron, trinéxapac-éthyl, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodosulfuron-méthyl-sodium, fénuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, métoxuron, diflubenzuron, chlortoluron, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésofuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflurosulfuron-méthyl, lambda cyhalothrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, cyfluthrine, bifenthrine, dinoterbe, pentachlorophénol, bromoxynil, dicamba, dinitrocrésol, dinoseb, imazaméthabenz, fénarimol, aminotriazole, fludioxonil, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, terbuthylazin déséthyl, terbuméton-déséthyl, chloridazone méthyl desphényl, hydroxyterbuthylazine, flufenacet esa, oxaalachlore, simazine hydroxy, chloridazone desphényl, atrazine-déisopropyl, oxychlordane, heptachlore époxyde, éthylenthiouree, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, desméthylnorflurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, clomazone, chloridazone, pyriméthanyl, chlorbromuron, cyprodinil, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métalaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, bentazone, bromacil, benoxacor, bifenox, benfluraline, propanil, acétamiprid, anthraquinone (pesticide), béalaxyl, chlormequat, captane, butraline, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, aclonifen, chlorothalonil, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, trifluraline, vinchlozoline, clothianidine, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore



**Unité de distribution BENECERE (050000644)****Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022**

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : BENECERE	TEMPÉRATURE DE L'EAU	11/07/2022	25,4 °C

## Unité de distribution BENECERE (050000644)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	22	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes :		100,00 %

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	22	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		100,00 %

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

## Unité de distribution ASSELINERIE (050000645)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : ASSELINERIE

Code : 050000645

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					13	0,00		74,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					13	0,00		69,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	13	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	13	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	13	8,80	14,68	22,00		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						13	0,00	0,15	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	2,00	2,00	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,00	0,07	0,25		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					13	0,00	0,19	0,31		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					13	0,07	0,22	0,33		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	1,20		1,20		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	13	7,70		8,40		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,40		8,40		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					13	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					13	6,50		7,80		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					13	8,50		10,40		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	27,00	27,00	27,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	27,00	27,67	29,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	13	270,00	295,46	319,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	3,70	3,70	3,70		
POTASSIUM	mg/L					1	1,50	1,50	1,50		
SODIUM	mg/L				200,00	1	15,60	15,60	15,60		
SULFATES	mg/L				250,00	3	10,00	10,67	11,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	13	0,00	1,92	8,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : ASSELINERIE

Code : 05000645

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	13	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			13	12,20	22,38	27,70		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			13	0,24	0,45	0,55		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			10	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	13	0,20	0,32	0,50		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	9,00	9,00	9,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	1,11	1,11	1,11		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,04	0,04	0,04		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,08	0,08	0,08		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,10	0,10	0,10		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	3,80	6,95	10,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	1,00	1,78	2,60		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,11	0,25	0,34		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	5,41	8,97	12,94		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,01	0,06		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,14	0,54		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : ASSELINERIE

Code : 05000645

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
DIURON	microgramme/L		0,10			7	0,00	0,08	0,26	3	
ETHIDIMURON	microgramme/L		0,10			7	0,00	0,07	0,21	2	
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			6	0,00	0,00	0,02		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,01	0,04		
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			6	0,00	0,11	0,45		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											

## Unité de distribution : ASSELINERIE

Code : 05000645

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ETHYLUREE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

mésotrione, sulcotrione, mécoprop, haloxyfop éthoxyéthyl, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, propaquizafop, triclopyr, 2,4,5-t, 2,4-d, clodinafop-propargyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, fluazifop butyl, diethofencarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, diallate, chlorprophame, triallate, prosulfocarbe, propamocarbe, propoxur, prophame, pyrimicarbe, méthomyl, méthiocarb, molinate, iprovalicarb, indoxacarbe, fenoxycarbe, fenobucarbe, hch alpha+beta+delta+gamma, oxadiazon, méthoxychlore, isodrine, heptachlore, dieldrine, aldrine, chlordane alpha, chlordane bêta, ddt-2,4', ddt-4,4', dimétachlore, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), mévinphos, malathion, fonofos, fenitrothion, fenchlorphos, ethion, ethoprophos, quinalphos, disyston, diméthoate, diazinon, dichlorvos, chlorpyrifos éthyl, chlorpyrifos méthyl, chlorfenvinphos, bromophos méthyl, azinphos méthyl, azinphos éthyl, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, parathion éthyl, oxydéméton méthyl, ométhoate, simétryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbutylazin, simazine, propachlore, oryzalin, napropamide, métolachlore, métazachlore, flumprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, acétochlore,alachlore, boscalid, zoxamide, tébutam, propyzamide, trinéxapac-éthyl, buturon, chloroxuron, cycluron, chlorsulfuron, chlortoluron, diflubenzuron, flufénoxuron, fluométuron, fénuron, iodosulfuron-méthyl-sodium, isotroturon, linuron, monolinuron, monuron, métobromuron, métabenzthiazuron, métoxuron, néburon, siduron, thébutiuron, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triasulfuron, triflurosulfuron-méthyl, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, méso sulfuron-méthyl, lambda cyhalothrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, bifenthrine, cyfluthrine, imazaméthabenz, bromoxynil, dicamba, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, fénarimol, pentachlorophénol, triazamate, metconazol, myclobutanil, penconazole, propiconazole, tébuconazole, triticonazole, aminotriazole, bromuconazole, bitertanol, cyproconazol, difénoconazole, epoxyconazole, fenbuconazole, florasulam, fludioxonil, flusilazol, flutriafol, hexaconazole, dimoxystrobine, kresoxim-méthyle, picoxystrobine, pyraclostrobine, trifloxystrobine, azoxystrobine, atrazine-2-hydroxy, terbuméton-déséthyl, hydroxyterbutylazine, terbutylazin déséthyl, simazine hydroxy, oxaalachlore, flufenacet esa, chloridazone méthyl desphényl, chloridazone desphényl, atrazine-déisopropyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, diméthénamide oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, ethylenethiouree, diméthénamide esa, endosulfan sulfate, flufénacet oxa, propachlore esa, propachlore oxa, hydroxycarbofuran-3, flutolanil, flurtamone, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, aclonifen, chlorothalonil, clothianidine, clomazone, chlormequat, chloridazone, chlorbromuron, captane, butraline, bentazone, bromacil, bifenox, benfluraline, benoxacor, béalaxyl, anthraquinone (pesticide), paclobutrazole, propanil, acétamiprid, prochloraze, pendiméthaline, pencycuron, cyprodinil, pyriméthanal, procymidone, pyméthozine, quimerac, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, trifluraline, vinchlozoline, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, imizaquine, imidaclopride, iprodione, lenacile, mepiquat, métaldéhyde, métalaxyle, métosulam, norflurazon, nitroféne, oxadixyl, imazalile, oxaacétochlore, cga 369873, esaacétochlore, cga 354742, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, esaalachlore, esa metolachlore, oxa metolachlore, esa metazachlore, oxa metazachlore

## Unité de distribution ASSELINERIE (050000645)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

5

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION ASSELINERIE	DIURON	03/02/2022	0,11 microgramme/L
	DIURON	22/06/2022	0,2 microgramme/L
	DIURON	28/12/2022	0,26 microgramme/L
	ETHIDIMURON	22/06/2022	0,19 microgramme/L
	ETHIDIMURON	28/12/2022	0,21 microgramme/L

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION ASSELINERIE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	03/02/2022	4

## Unité de distribution ASSELINERIE (050000645)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>13</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>18</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>3</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>83,33 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>C</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

#### Conclusion sanitaire :

La présence de pesticides dans la ressource a entraîné des dépassements de courte durée de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée. Le responsable de la distribution de l'eau a activé des interconnexions afin d'alimenter ces secteurs via d'autres ressources et mis en place des actions correctives pour rétablir la conformité de l'eau pour les pesticides. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres et peut être consommée par tous.

#### Observations / recommandations techniques :

En 2022, des concentrations supérieures aux limites de qualité fixées pour les substances Diuron et Ethidimuron (herbicides) ont été observées en raison d'un dysfonctionnement du filtre à charbon actif de la station Asselinerie.

Afin de diminuer la population impactée, le service des eaux a immédiatement réduit le secteur de distribution alimenté par cette usine via des interconnexions avec les réseaux voisins. Et en parallèle, des actions correctives ont été entreprises au niveau du filtre (remplacement du plancher filtrant et renouvellement du matériau). Un entretien régulier du charbon actif devra être mis en oeuvre afin de garantir son efficacité dans le temps.



## Unité de distribution ACHAT DOUVE ET DIVETTE (050001975)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : ACHAT DOUVE ET DIVETTE

Code : 050001975

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					2	18,00		20,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					2	4,00		12,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	13	9,70	14,67	23,70		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						13	0,00	0,23	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	2,00	2,00	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,00	0,13	0,30		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					13	0,00	0,10	0,24		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					13	0,00	0,14	0,29		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	2,20		2,20		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	13	7,80		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,20		8,20		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					13	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					13	7,60		10,20		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					13	10,90		12,90		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	39,00	39,00	39,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	28,00	29,00	30,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	13	328,00	346,31	382,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	7,50	7,50	7,50		
POTASSIUM	mg/L					1	1,30	1,30	1,30		
SODIUM	mg/L				200,00	1	18,90	18,90	18,90		
SULFATES	mg/L				250,00	3	14,00	14,00	14,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	13	2,00	4,15	9,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : ACHAT DOUVE ET DIVETTE

Code : 050001975

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	13	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			13	10,80	15,88	18,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			13	0,22	0,32	0,36		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			10	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	13	0,30	0,53	1,10		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	8,00	8,00	8,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,45	0,45	0,45		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,12	0,12	0,12		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	4,50	10,25	16,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,80	3,40	5,00		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,32	0,56	0,79		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	6,62	14,21	21,79		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGÈNES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : ACHAT DOUVE ET DIVETTE

Code : 050001975

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,01	0,01	0,01		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,02	0,02	0,02		
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,03	0,03	0,03		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,09	0,09	0,09		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulame, carbofuran, carabendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, dimétachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, fonofos, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, malathion, mévinphos, ométhoate, oxydéméton méthyl, parathion éthyl, parathion méthyl, phoxime, phosalone, phorate, pyrimiphos éthyl, phosphamidon, pyrimiphos méthyl, tétrachlorvinphos, valmidotion, triazoxide, hexazinone, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, métribuzine, métamitron, flufenacet, prométhrine, prométon, propazine, sébuthylazine, sebuméton, simétryne, simazine, terbuthylazin, terbuméton, terbutryne, napropamide, acétochlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, métolachlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, métabenzthiazuron, métobromuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, diuron, diflubenzuron, chlortoluron, chlorsulfuron, cycluron, trinéxapac-éthyl, chloroxuron, buturon, siduron, néburon, métoxuron, thébuthiuron, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodosulfuron-méthyl-sodium, féuron, flupyrsulfuron-méthyle, amidosulfuron, flazasulfuron, azimsulfuron, mésosulfuron-méthyl, metsulfuron méthyl, foramsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triasulfuron, triflurosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, bifenthrine, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, pentachlorophénol, imazaméthabenz, fénarimol, dinoterbe, dinoseb, dinitrocrésol, dicamba, bromoxynil, hexaconazole, flutriafol, fludioxonil, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, aminotriazole, flusilazol, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, atrazine-déisopropyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, oxa alachlore, 2,6 dichlorobenzamide, simazine hydroxy, terbuthylazin déséthyl, hydroxyterbuthylazine, terbuméton-déséthyl, flufenacet esa, desmethylnorflurazon, ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, ethylenethiourée, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', pendiméthaline, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, aclonifen, chloridazone, chlormequat, clomazone, chlorothalonyl, clothianidine, bromacil, bentazone, butraline, métosulam, métalaxyle, métalaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imazaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, benfluraline, benoxacor, béalaxyl, anthraquinone (pesticide), acétamiprid, propanil, pyriméthanyl, cyprodinil, pencycuron, prochloraze, captane, chlorbromuron, flutolanil, flurtamone, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, trifluraline, vinchlozoline, bifénox, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esa alachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

## Unité de distribution ACHAT DOUVE ET DIVETTE (050001975)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	2	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes :		100,00 %

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	13	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		100,00 %

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

## Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

### Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2020 - 2021 - 2022

Année	TTP - STATION ASSELINERIE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		8

Année	TTP - STATION HAMEAU MESNAGE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		9

Année	TTP - STATION LA TRAISNELLERIE CUC	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		7

Année	TTP - STATION SAINT JEAN	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	4
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		10

Année	TTP - STATION DIVETTE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	13
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		37

Année	TTP - STATION RESERVOIR BENECHERE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		15

Année	TTP - STATION RESERVOIR DES SOURDS	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	6
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	6
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		17

Année	UDI - HAMEAU MESNAGE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	13
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	13
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	13
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		39

Année	UDI - DIVETTE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	104
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	101
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	87
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		292

Année	UDI - TOURLAVILLE EST	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	11
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		35

Année	UDI - TOURLAVILLE OUEST	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	22
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	21
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	20
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		63

Année	UDI - TRAISNELLERIE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	8
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	8
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		24

Année	UDI - BENECCERE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	17
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	17
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	17
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		51

Année	UDI - ASSELINERIE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	10
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	11
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	10
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		31



Année	UDI - ACHAT DOUVE ET DIVETTE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		6
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		644

## Conclusion générale pour l'unité de gestion

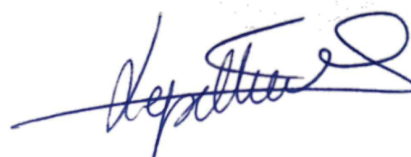
En 2022, la recherche de pesticides et produits apparentés a mis en évidence des concentrations supérieures aux limites de qualité pour les substances Diuron et Ehtidimuron (herbicides) en sortie station Asselinerie. La durée de ces dépassements a été surtout liée aux difficultés d'approvisionnement en charbon actif et au remplacement du plancher filtrant. Par conséquent, vos services ont limité la production de cette installation afin de restreindre la population impactée par cette situation. Par ailleurs, les eaux desservies par l'usine de la Divette se sont révélées conformes aux exigences de qualité à l'exception d'un dépassement de courte durée du paramètre bromates observé en sortie de production. D'une manière générale, les eaux desservies sur le territoire de la CAC Cherbourg en Cotentin présentent une légère agressivité au carbonate de calcium. Une meilleure neutralisation des eaux devra être recherchée au niveau des installations de production.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

Par déléation,



Ingénieur du Génie Sanitaire

Sabrina LEPELTIER

## Liste des sigles

<b>AP</b>	Arrêté préfectoral
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>BRGM</b>	Bureau de recherches géologiques et minières
<b>CAP</b>	Captage
<b>CODERST</b>	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
<b>DGS</b>	Direction générale de la santé
<b>DUP</b>	Déclaration d'utilité publique
<b>MCA</b>	Mélanges de captages
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme
<b>TTP</b>	Station de traitement-production
<b>UDI</b>	Unité de distribution
<b>UGE</b>	Unité de gestion et d'exploitation
<b>PRPDE</b>	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

## Annexes

### Informations sur les Points de Surveillance

## Informations sur les Points de Surveillance

### 050000558 - HAMEAU MESNAGE

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
HAMEAU MESNAGE F1	Principal	50305 - MESNIL-AU-VAL (LE)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
HAMEAU MESNAGE S1	Principal	50305 - MESNIL-AU-VAL (LE)	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION HAMEAU MESNAGE	Principal	50305 - MESNIL-AU-VAL (LE)	ROBINET REFOULEMENT	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE ET.STATION HMEAU MESNAGE	Secondaire	50305 - MESNIL-AU-VAL (LE)	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
HAMEAU MESNAGE S2	Principal	50305 - MESNIL-AU-VAL (LE)	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BACHE EAU BRUTE	Secondaire	50305 - MESNIL-AU-VAL (LE)	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

### 050000639 - DIVETTE

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
RIVIERE DIVETTE - PONT COSNARD	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	PRISE AU FIL DE L'EAU	EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A3
STATION DIVETTE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET STATION	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
BACHE EAU TRAITEE STATION DIVETTE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
STORAGE USINE DIVETTE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	STORAGE	EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A3
RESERVOIR FAUCONNIERE COTE 76	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	SORTIE RESERVOIR	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD

### 050000640 - TOURLAVILLE EST

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
FOND DU VAL S1	Principal	50162 - DIGOSVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BOUILLONNIERE S1 - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
MARETTE S1 - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LA ROQUETTE S1 - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
FONTAINE BONDE S1 - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
MAFFREE S1 - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BREQUECAL F1 - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LES CHARMETTES F1 - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION SAINT JEAN - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
R. SAINT JEAN COTE 81 - TOURLAVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
CLOQUANT FES2 - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
R.SAINT-JEAN COTE 81 (SE) - TOURLAVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

### 050000641 - TOURLAVILLE OUEST

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
RUE VAL DE SAIRE-HOPITAL CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET EXTERIEUR COMPTEUR	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
POINT HORS PROGRAMME CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
FOND DU VAL S1	Principal	50162 - DIGOSVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
HAMEAU BOURGEOIS (AB) EQUERDREVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	CAMPING MUNICIPAL LES SALINES	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOUILLONNIERE S1 - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
MARETTE S1 - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

## 050000641 - TOURLAVILLE OUEST

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
LA ROQUETTE S1 - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
CENTRE JEAN ITARD (CS) - LA GLACERIE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	RUE CORNAT	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
AV NORMANDIE (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	MGEN	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
AV ARMISTICE (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	POLE TECHNIQUE - BATIMENT TECHNIQUE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
FONTAINE BONDE S1 - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
MAFFREE S1 - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BREQUECAL F1 - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LES CHARMETTES F1 - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION SAINT JEAN - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
R.FAUCONNIERE COTE 45 CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R.FAUCONNIERE COTE 65 CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R.LA FAUCONNIERE COTE 100 CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R.LA FAUCONNIERE COTE 140 CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R.RUE VICTOR HUGO COTE 146 CHERBOURG OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R. LES SOURDS - TOURLAVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION
R.RUE VICTOR HUGO COTE 129 CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R. SAINT JEAN COTE 81 - TOURLAVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
CLOQUANT FES2 - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
R. MONTMARTRE COTE 98 LA GLACERIE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
PORT CHANTEREYNE (CS) CHERBOURG OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	QUAI CHANTEREYNE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R. RUE DUBOST EQUEURDEVILLE HAINNEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BD ATLANTIQUE (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
ANCIEN POINT CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	HOPITAL PASTEUR	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
RIVIERE DIVETTE - PONT COSNARD	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	PRISE AU FIL DE L'EAU	EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A3
R.CORNAT INTERNE - LA GLACERIE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R.CORNAT EXTERNE 2 - LA GLACERIE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R.CREVECOEUR	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R.SAINT-JEAN COTE 81 (SE) - TOURLAVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R.RUE DUBOST N°2 COTE 80 QUERQUEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
CHEMIN DES AIGUILLONS (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
STATION DIVETTE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET STATION	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
AVENUE TOURVILLE (CS) - EQUEURDEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	MAPAD BEREGOVOY	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
PLACE JEAN MOULIN (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	CMS	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BACHE EAU TRAITEE STATION DIVETTE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
SD FELIX AMIO (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
RUE ERMITAGE HOPITAL (CS) CHERBOURG-OCT	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	BOITIER CUC	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
STATION RESERVOIR DES SOURDS TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET SORTIE RESERVOIR	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
AV HENRI POINCARE (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
RUE DE L'ORLEANAIS (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	LA CRECHE DES PETITS LOUPS	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
POLYCLINIQUE DU COTENTIN (CS) EQUEURDEV	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET ACCUEIL	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

## 050000641 - TOURLAVILLE OUEST

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
BCRM BASE NAVALE CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
EHPAD KORIAN (CS) EQUEURDEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
CHEMIN DU MONTURBET (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	BOITIER CUC	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
RUE DE TROTTEBEC (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
RUE DE L'ABBAYE (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	RESTAURANT DE L'ARSENAL	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
GARE MARITIME (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	BRASSERIE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
PLACE BRUAT (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	DDTM	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
STORAGE USINE DIVETTE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	STORAGE	EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A3
TOURLAVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	92 RUE DE LA CORDERIE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
RESERVOIR FAUCONNIERE COTE 76	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	SORTIE RESERVOIR	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
RUE INFENIEUR CACHIN (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ECOLE SIMONE VEIL	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
RUE FRANCHE COMTE (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	EHPAD	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
RUE DU MARECHAL LECLERC (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	FOYERS DES JEUNES TRAVAILLEURS	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
RUE DE L'ILE DE FRANCE (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	MAISON DE QUARTIER OLYMPE DE GOUGE	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
CENTRE VILLE (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

## 050000642 - TRAISNELLERIE

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
SIMONERIE F1- EQUEURDEVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
ROUSSELERIE F1	Principal	50041 - HAGUE (LA)	REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION LA TRAISNELLERIE EQUEURDEVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
R.STATION TRAISNELLERIE EQUEURDEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

## 050000644 - BENECCERE

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
RUE VAL DE SAIRE-HOPITAL CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET EXTERIEUR COMPTEUR	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
POINT HORS PROGRAMME CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
SIMONERIE F1- EQUEURDEVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
HAMEAU BOURGEOIS (AB) EQUEURDEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	CAMPING MUNICIPAL LES SALINES	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
ROUSSELERIE F1	Principal	50041 - HAGUE (LA)	REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
CENTRE JEAN ITARD (CS) - LA GLACERIE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	RUE CORNAT	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
AV NORMANDIE (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	MGEN	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
AV ARMISTICE (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	POLE TECHNIQUE - BATIMENT TECHNIQUE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
STATION LA TRAISNELLERIE EQUEURDEVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
R.FAUCONNIERE COTE 45 CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R.FAUCONNIERE COTE 65 CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R.LA FAUCONNIERE COTE 100 CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R.LA FAUCONNIERE COTE 140 CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R.RUE VICTOR HUGO COTE 146 CHERBOURG OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

## 050000644 - BENECERE

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
R.RUE VICTOR HUGO COTE 129 CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R. MONTMARTRE COTE 98 LA GLACERIE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
PORT CHANTEREYNE (CS) CHERBOURG OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	QUAI CHANTEREYNE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R. RUE DUBOST EQUEURDEVILLE HAINNEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R. BENECERE (COTE 102) EQUEURDEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BD ATLANTIQUE (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
ANCIEN POINT CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	HOPITAL PASTEUR	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
RIVIERE DIVETTE - PONT COSNARD	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	PRISE AU FIL DE L'EAU	EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A3
R.STATION TRAISNELLERIE EQUEURDEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R.CORNAT INTERNE - LA GLACERIE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R.CORNAT EXTERNE 2 - LA GLACERIE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R.CREVECOEUR	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R.BÉNÉCÈRE 2 (COTE 102) (SE) EQUEURDEVI	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R.RUE DUBOST N°2 COTE 80 QUERQUEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
CHEMIN DES AIGUILLONS (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
STATION DIVETTE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET STATION	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
AVENUE TOURVILLE (CS) - EQUEURDEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	MAPAD BEREGOVOY	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
PLACE JEAN MOULIN (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	CMS	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BACHE EAU TRAITEE STATION DIVETTE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
SD FELIX AMIO (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
RUE ERMITAGE HOPITAL (CS) CHERBOURG-OCT	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	BOITIER CUC	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
STATION RESERVOIR BENECERE EQUEURDEVILL	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET SORTIE RESERVOIR	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
AV HENRI POINCARÉ (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
RUE DE L'ORLEANAIS (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	LA CRECHE DES PETITS LOUPS	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
POLYCLINIQUE DU COTENTIN (CS) EQUEURDEV	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET ACCUEIL	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BCRM BASE NAVALE CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
EHPAD KORIAN (CS) EQUEURDEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
CHEMIN DU MONTURBET (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	BOITIER CUC	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
RUE DE TROTTEBEC (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
RUE DE L'ABBAYE (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	RESTAURANT DE L'ARSENAL	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
GARE MARITIME (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	BRASSERIE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
PLACE BRUAT (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	DDTM	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
STORAGE USINE DIVETTE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	STORAGE	EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A3
TOURLAVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	92 RUE DE LA CORDERIE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
RESERVOIR FAUCONNIERE COTE 76	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	SORTIE RESERVOIR	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
RUE INFENIEUR CACHIN (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ECOLE SIMONE VEIL	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
RUE FRANCHE COMTE (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	EHPAD	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
RUE DU MARECHAL LECLERC (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	FOYERS DES JEUNES TRAVAILLEURS	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
RUE DE L'ILE DE FRANCE (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	MAISON DE QUARTIER OLYMPE DE GOUGE	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
CENTRE VILLE (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE



## 050000645 - ASSELINERIE

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
ASSELINERIE FES5 - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
ASSELINERIE F1 - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION ASSELINERIE - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
ASSELINERIE FES7 - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
R.DE L'ASSELINERIE COTE 138 LA GLACERIE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

## 050001975 - ACHAT DOUVE ET DIVETTE

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
SAINT GILLES S1	Principal	50382 - NOUAINVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION ST GILLES	Principal	50382 - NOUAINVILLE	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
LE VIEUX MOULIN F1	Principal	50575 - SEDEVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BOURG TEURTHEVILLE-HAGUE (CS)	Principal	50594 - TEURTHEVILLE-HAGUE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
CASTELLERIE (SE)	Secondaire	50575 - SEDEVILLE	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION
VENTE D'EAU CUC HAINEVILLE	Secondaire	50594 - TEURTHEVILLE-HAGUE		EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION
BACHE E.T 1	Secondaire	50382 - NOUAINVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
FONTAINE D'OMBRE->ST GILLES	Secondaire	50594 - TEURTHEVILLE-HAGUE	LE CARDIN	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
CASTELLERIE 2 (SE)	Secondaire	50575 - SEDEVILLE	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BACHE E.T 2	Secondaire	50382 - NOUAINVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
POINT HORS PROGRAMME	Secondaire	50594 - TEURTHEVILLE-HAGUE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
MARTINVAST UD ST GILLES (CS)	Secondaire	50294 - MARTINVAST		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE NOUAINVILLE (CS)	Secondaire	50382 - NOUAINVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE SEDEVILLE (CS)	Secondaire	50575 - SEDEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
POINT VARIABLE N°1	Secondaire	50594 - TEURTHEVILLE-HAGUE	LA FILATURE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE